



**Jeudi 30 septembre 1954,  
à 15 heures**

**New-York**

**SOMMAIRE**

	<i>Page</i>
Point 9 de l'ordre du jour:	
Discussion générale ( <i>suite</i> ).....	127
Discours de M. Sunario (Indonésie), de M. Vychinsky (Union des Républiques socialistes soviétiques) et de M. Stephanopoulos (Grèce)	

**Président: M. Eelco N. VAN KLEFFENS (Pays-Bas).**

**POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR**

**Discussion générale (*suite*)**

DISCOURS DE M. SUNARIO (INDONÉSIE), DE M. VYCHINSKY (UNION DES RÉPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIÉTIQUES) ET DE M. STEPHANOPOULOS (GRÈCE)

1. M. SUNARIO (Indonésie) (*traduit de l'anglais*): Je voudrais, au début de ma déclaration, adresser à notre président, ainsi qu'à sa délégation, toutes mes félicitations pour son élection à la présidence de cette neuvième session de l'Assemblée générale. Je suis certain que les Nations Unies n'auront qu'à se louer de travailler sous sa direction.

2. Je tiens également à rendre hommage à la Présidente sortante, Mme Pandit, qui a présidé avec tant d'habileté et tant de grâce aux travaux de la huitième session de l'Assemblée générale. Mon pays a été très sensible à l'honneur que Mme Pandit lui a fait par son récent séjour en Indonésie en sa qualité de Présidente de l'Assemblée générale. Le peuple indonésien gardera longtemps le souvenir de cette visite qui a été pour lui un plaisir et un honneur.

3. Au moment où cette neuvième session de l'Assemblée générale réunit à nouveau les représentants de soixante Etats Membres, je tiens à réaffirmer, au nom du peuple et du Gouvernement de l'Indonésie, notre foi inébranlable dans les principes et les buts de la Charte des Nations Unies. Certes, on ne peut pas ignorer la présence de fossés très profonds qu'il nous faut encore combler, si nous voulons concilier les nombreuses divergences d'opinion qui existent quant aux moyens propres à réaliser les objectifs visés par l'Organisation des Nations Unies, et notamment à maintenir la paix internationale et à renforcer la coopération internationale en vue d'accroître sans cesse le bien-être économique et social de l'humanité.

4. Mais ces intérêts nationaux divergents et ces attitudes différentes qui, dans une large mesure, sont dus au fait que nos pays respectifs n'ont pas tous évolué de la même façon au cours de l'histoire, tant du point de vue économique et social qu'en ce qui concerne l'organisation politique intérieure, ont été prévus par la Charte, puisque celle-ci stipule que l'Organisation des Nations Unies doit "être un centre où s'harmonisent les efforts des nations" et enjoint à tous les Etats Membres de "pratiquer la tolérance" dans leurs rela-

tions avec les autres Etats. Aussi espérons-nous que la présente Assemblée générale abordera les nombreux problèmes que nous avons à résoudre dans un esprit de tolérance et de respect mutuel; nous sommes ici, en effet, pour rechercher ensemble de nouveaux moyens propres à harmoniser tous ces éléments divergents dans l'intérêt commun de l'humanité entière.

5. Un grand nombre des questions qui figurent à notre ordre du jour ont déjà été examinées par l'Assemblée générale et sont le reflet de problèmes permanents. D'autre part, plusieurs causes nouvelles de friction internationale ont fait leur apparition. Mais c'est surtout le climat de la "guerre froide" — qui s'est poursuivie et qui résulte du conflit idéologique qui divise les grandes puissances — qui jette une ombre sur nos délibérations.

6. L'issue de la Conférence de Genève, dont les travaux ont abouti à la cessation des hostilités en Indochine ainsi qu'à la reconnaissance du droit à l'indépendance d'un peuple longtemps soumis à la domination coloniale, a été pour nous une cause de satisfaction. Ces négociations nous permettent d'espérer à nouveau que la tension internationale ira en s'atténuant et elles ont démontré, une fois de plus, le désir universel de paix sur lequel reposent les principes des Nations Unies. Cependant, il reste encore beaucoup à faire pour le règlement politique du problème du Viet-Nam; ce règlement ne peut s'effectuer avec succès que si toutes les parties au conflit continuent à se montrer tolérantes et compréhensives et se montrent prêtes à tenir compte des désirs du peuple vietnamien.

7. Cependant, bien qu'une certaine détente se soit manifestée en Indochine à la suite des efforts inlassables déployés par certains Etats Membres pour parvenir à un accord par voie de négociation, aucun acte nouveau n'a été décidé à propos de la Corée, qui constitue toujours un problème délicat pour la paix en Asie. Les espoirs que l'on a pu concevoir au sujet de l'unification de la Corée, au moment de la signature de l'accord d'armistice au mois de juillet de l'année dernière, se sont trouvés obscurcis après l'échec de la Conférence de Genève quant au règlement politique du problème coréen.

8. D'autre part, la paix mondiale et l'existence même de l'humanité tout entière sont mises en danger par la menace continue d'une guerre atomique mondiale. En conséquence, l'Indonésie préconise fortement le contrôle international de l'énergie atomique et même la suppression complète des armes atomiques et autres engins ultra-modernes de destruction massive, ainsi que le perfectionnement des moyens propres à réserver l'énergie atomique à des fins pacifiques. Tous les efforts tendant à atteindre ce but devraient être approuvés et encouragés. C'est donc avec le plus grand intérêt que nous avons entendu la proposition que le président Eisenhower a faite dans le discours qu'il a prononcé en décembre, l'année dernière [470<sup>ème</sup> séance], et que le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, M. Dulles, a renou-

velée il y a quelques jours dans la déclaration qu'il a faite devant l'Assemblée [475<sup>ème</sup> séance].

9. A la Conférence de Colombo, qui a réuni la Birmanie, Ceylan, l'Inde, le Pakistan et l'Indonésie en mai dernier, les cinq Premiers Ministres de ces pays ont fait, dans un communiqué publié le 2 mai, la déclaration suivante, qui, j'en suis persuadé, recueillera l'approbation de chacun d'entre nous :

“Les Premiers Ministres ont considéré avec une grande inquiétude les développements concernant la bombe à l'hydrogène ainsi que les autres armes de destruction massive. Ils se sont félicités des efforts de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies pour amener la suppression et l'interdiction de telles armes et ont espéré que la Commission serait en mesure d'obtenir d'urgence un accord pour la solution de ce problème.”

10. Au moment même où cette assemblée se réunit, d'autres conférences se tiennent ailleurs sur un plan plus restreint—je songe notamment à la Conférence relative au plan de Colombo qui se tient à Ottawa et à laquelle l'Indonésie prend part; les nations directement intéressées qui y participent s'occupent de questions politiques et économiques d'une importance capitale, dont la solution aura des conséquences directes ou indirectes pour le monde entier. Il est exact que la responsabilité primordiale pour la solution de ces problèmes n'appartient pas strictement aux Nations Unies. Il n'en reste pas moins que nous devons toujours, dans nos travaux, nous conformer aux principes et aux buts des Nations Unies, car le succès ou l'échec dans la solution de ces questions aura des répercussions sérieuses sur l'atmosphère générale de l'Assemblée générale et sur les débats que nous consacrerons aux questions dont nous sommes saisis.

11. La tendance qui consiste à répartir les nations parmi les deux blocs principaux, soit par voie d'alliances militaires, soit par voie de groupements régionaux, continue à se manifester. Tout en respectant le droit de chaque nation de choisir ce qu'elle estime être son propre intérêt, mon gouvernement, fidèle à une politique indépendante et au but principal qu'il s'est fixé, à savoir la paix mondiale, a maintes fois dénoncé les dangers que comporte la tendance à la polarisation des nations. L'importance croissante que les forces antagonistes accordent, dans cette “guerre froide”, à la puissance relative de leurs armées et aux alliances militaires a conduit à un équilibre précaire qui, dans bien des cas, tend à obscurcir les principes de paix sur lesquels est fondée l'Organisation des Nations Unies. La mobilisation et la menace de forces militaires antagonistes ne peuvent conduire qu'à accroître les sentiments de crainte et d'anxiété qui règnent actuellement, sentiments qui, à leur tour, risquent d'aboutir à la suppression des échanges d'idées, seuls capables d'animer les forces dynamiques nécessaires au maintien de la paix mondiale. Nous ne connaissons que trop les conséquences désastreuses, tant matérielles que psychologiques, qu'entraînerait un conflit où seraient utilisées des armes de type classique, sans parler de la menace terrible que représentent pour la civilisation entière les engins de destruction nés des récents progrès techniques.

12. Pour toutes ces raisons, l'Indonésie a décidé de se tenir à l'écart de semblables alliances militaires. En même temps, comme elle est un membre responsable de la famille des nations, elle poursuit et favorise une

politique active et positive visant à rendre, par des moyens pacifiques, la paix mondiale plus réalisable.

13. L'Indonésie pratique tant à l'intérieur qu'en dehors de l'Organisation des Nations Unies une politique de bon voisinage à l'égard de tous ses voisins; elle suit en Afrique et en Asie une politique positive, renforcée par la conclusion de plusieurs traités d'amitié et par sa participation au plan de Colombo. Ainsi, l'Indonésie s'efforce constamment et consciencieusement d'apporter sa contribution au progrès et à la paix en Asie, en particulier dans l'Asie du Sud-Est et dans la région du Pacifique où nous vivons.

14. Il faut reconnaître cependant que le résultat de toutes les négociations menées pour régler les problèmes régionaux a des répercussions sur l'ensemble des relations internationales. En conséquence, l'Indonésie n'oublie pas qu'elle doit s'attacher, au sein de la présente Assemblée et des autres organes des Nations Unies, à poursuivre avec ardeur la tâche commune que nous imposent nos responsabilités communes touchant le maintien de la paix et le progrès économique et social de tous les peuples.

15. En poursuivant ainsi activement une politique étrangère indépendante — qui n'est pas simplement une politique de neutralité — et en ne prenant pas parti dans la guerre froide, nous estimons que nous serons à même d'assurer plus efficacement notre complète indépendance et notre souveraineté, et de nous acquitter des responsabilités qui nous incombent conformément aux principes fondamentaux des Nations Unies qui reconnaissent des droits égaux à toutes les nations, grandes et petites. En agissant ainsi, nous sommes convaincus que l'Indonésie, elle aussi, peut jouer un rôle actif et coopérer avec toutes les nations sans exception, en entretenant avec elles des rapports harmonieux et amicaux aux fins de favoriser le progrès économique et social dans le monde entier.

16. Il n'est possible de parvenir à une véritable coopération internationale que dans un monde en paix, fondé sur la coexistence pacifique de toutes les nations et de tous les peuples. Comme l'a déclaré le Président de l'Indonésie dans le discours qu'il a adressé au Parlement à l'occasion du neuvième anniversaire de notre indépendance nationale :

“Chaque nation doit vivre et a le droit de vivre selon les convictions qui lui sont propres. Elle a le droit de vivre selon sa conscience, d'agir, de travailler et de commercer conformément à ses convictions dans la mesure où ses actes ne portent pas préjudice à d'autres peuples ou à d'autres nations.”

17. La “coexistence” ainsi comprise n'est pas une notion négative impliquant l'acceptation passive de la politique pratiquée par d'autres. Il s'agit au contraire d'un effort positif pour reconnaître les conditions ou les valeurs d'après lesquelles les autres peuples déterminent leur mode de vie dans la mesure où ils n'empiètent pas sur les droits des autres.

18. A cet égard, je voudrais citer le point 9 du communiqué de la Conférence de Colombo. En voici le texte :

“[Les Premiers Ministres] sont convaincus que pareille intervention” — intervention dans les affaires de leur pays — “menace la souveraineté, la sécurité et l'indépendance politique de leurs pays respectifs et le droit de chaque pays de se développer et de progresser conformément aux conceptions et aux vœux de sa population.”

C'est pourquoi nous sommes profondément convaincus qu'à l'heure actuelle où les nations sont divisées par des idéologies politiques nettement opposées, ce n'est qu'en acceptant cette conception positive de l'indépendance nationale et de la coexistence pacifique que le monde peut continuer sa marche, par voie de négociations, vers le progrès économique et social. Mais pour que la coexistence pacifique et les négociations soient possibles, il faut également que les nations se respectent et se traitent mutuellement sur un pied d'égalité. Cette conviction est tout à fait conforme à la philosophie de la vie indonésienne, telle qu'elle est définie par les cinq principes ou *Pantja Sila* qui constituent l'idéologie de l'Etat, à savoir : premièrement, la croyance en Dieu ; deuxièmement, l'humanité ; troisièmement, le nationalisme ; quatrièmement, la démocratie ; cinquièmement, la justice sociale.

19. Nous savons bien entendu que la véritable force d'un pays réside dans son aptitude à utiliser ses ressources potentielles pour améliorer le bien-être économique et social de sa population. Nous espérons donc que les bienfaits de la technique moderne pourront servir au développement et à l'expansion économique si nécessaires de toutes les nations qui cherchent à élever leur niveau de vie. Tous ceux qui s'intéressent à l'établissement de relations internationales stables reconnaissent depuis longtemps l'interdépendance des problèmes politiques et économiques. C'est là une question essentielle pour les nombreux pays d'Asie et d'Afrique dits pays sous-développés qui, dans un passé récent, étaient des territoires coloniaux ou semi-coloniaux dont le bien-être économique reposait, de ce fait, sur la production de quelques produits essentiels, en général des produits agricoles, le plus souvent des matières premières destinées au marché mondial. Nous devons tous admettre et ne pas perdre de vue que le développement de ces pays dans la voie de l'industrialisation est une condition indispensable au maintien d'une économie mondiale stable.

20. Bien que le programme d'assistance technique des Nations Unies ait joué un rôle des plus utiles dans le domaine du développement technique, il est urgent d'entreprendre des programmes économiques internationaux d'une portée beaucoup plus vaste, afin d'accroître la production et les investissements, et de développer l'emploi dans les régions dites sous-développées. La présente Assemblée et le Conseil économique et social examinent et étudient ces problèmes depuis plusieurs années. A cet égard, bien que la situation économique mondiale se soit d'une manière générale améliorée l'an dernier, il est très significatif que la situation économique des pays sous-développés ne se soit améliorée que dans une faible mesure. Cet état de choses est dû principalement au fait que ces pays doivent compter surtout sur l'exportation de quelques produits de première nécessité, exportations dont le volume et le prix sont sujets à de fortes fluctuations. La stabilité future du monde, tant du point de vue politique que du point de vue économique, ne pourra manifestement pas s'établir sur des fondements solides si d'aussi nombreuses régions du monde ne sont pas en mesure de réaliser des progrès plus rapides dans leur vie économique et sociale. Les nations dont l'économie n'a pas de fondements solides sont vulnérables, tant sur le plan politique que sur le plan militaire, si elles ne sont pas à même de satisfaire dans l'avenir les besoins fondamentaux et les aspirations de leurs peuples.

21. Mon gouvernement estime donc que le problème du développement économique est d'une importance capitale. Nous appuyons énergiquement les propositions présentées en vue d'accélérer le développement économique au moyen de fonds internationaux d'investissement et grâce à la stabilisation des prix des produits sur le marché international ; ce sont là, à notre avis, des mesures qu'il est urgent d'adopter pour favoriser une plus grande stabilité économique.

22. A cet égard, je voudrais attirer l'attention de l'Assemblée sur un moyen important de favoriser la stabilisation des marchés et des prix : la libération des échanges, la suppression des barrières commerciales. Ces barrières sont parfois établies par suite de nécessités économiques ; dans ce cas, il faut arriver à les éliminer par des moyens économiques. Malheureusement, il existe aussi des barrières commerciales dont l'établissement n'est pas dû à des causes économiques mais à des tensions ou même à des conflits politiques. Je ne m'étendrai pas sur ces motifs politiques que nous déplorons tous. Je me bornerai à signaler les conséquences économiques de ces barrières commerciales qui ont pour effet de restreindre les marchés.

23. Les pays de l'Europe occidentale ont souvent souligné qu'il fallait abolir, ou tout au moins assouplir, les barrières commerciales qui s'opposent à leurs échanges avec les pays de l'Europe orientale. Cette attitude de leur part semble devoir créer un climat favorable à l'aboutissement de leurs efforts, surtout si ces barrières ont un caractère plus politique qu'économique.

24. Si les pays industrialisés de l'Europe occidentale jugent que leur développement économique est entravé par des barrières commerciales, les pays sous-développés souffrent encore davantage du rétrécissement de leurs marchés d'exportation. Leur économie repose, dans une large mesure, sur leurs exportations, car plus ils peuvent écouler de produits, plus stables sont leurs exportations et, partant, leur situation économique générale.

25. Les efforts des pays sous-développés pour étendre leurs marchés ont été compromis par l'embargo imposé par les Nations Unies — que mon pays a d'ailleurs scrupuleusement respecté — à une époque où l'Indonésie, entre autres, avait particulièrement besoin de développer ses échanges commerciaux. Je comprends parfaitement les raisons regrettables qui ont provoqué cet embargo ; mais puisque les Nations Unies ont pris l'initiative de l'imposer, elles doivent se rendre compte des conséquences économiques qu'il comporte pour les pays dits sous-développés.

26. La tension politique a conduit à un ralentissement de l'activité économique et des échanges commerciaux. Ce ralentissement, à son tour, a provoqué d'autres tensions politiques dans les pays sous-développés, qui ont du mal à élever le niveau de vie de leur population et où la pauvreté demeure malheureusement une source d'instabilité économique et, par conséquent, d'instabilité sociale et politique. Telles sont les graves conséquences des mesures prises il y a quelques années. Je voudrais donc demander à l'Assemblée d'étudier les moyens de développer le commerce international au sens le plus large du mot, d'autant plus que le climat politique s'améliore et se prête à cette entreprise. Je suis certain que si l'on fait preuve d'un esprit de coopération économique internationale, on pourra empêcher, ou tout au

moins atténuer, les conséquences des restrictions artificielles imposées au commerce international.

27. Le monde est un sur le plan économique, car le commerce, comme la paix, est indivisible. Les barrières économiques ne peuvent que rompre le réseau des relations économiques qui est fait d'une seule pièce et qui est d'autant plus solide que les échanges internationaux sont plus nombreux.

28. La survivance du colonialisme dans plusieurs régions du monde, et notamment en Indonésie, constitue un autre grave danger pour la paix internationale. Une des dispositions essentielles de la Constitution de l'Indonésie, qui figure dans le préambule, est ainsi conçue :

“Etant donné que toute nation a un droit naturel à l'indépendance et que toute forme de régime colonial est contraire à l'humanité et à la justice, les régimes coloniaux doivent être abolis.”

Mon gouvernement reste fidèle à ce principe, non seulement à cause de son passé récent, mais aussi parce qu'il entend défendre les concepts moraux universels de la dignité humaine et de la justice sociale. Partout où le colonialisme se manifeste, les droits fondamentaux de l'homme, qui sont nécessaires à la réalisation des buts économiques et sociaux et sans lesquels il ne peut régner parmi les peuples qu'un mécontentement social croissant, sont foulés aux pieds.

29. C'est pourquoi, comme nous l'avons déjà fait aux deux sessions précédentes, nous nous sommes joints à d'autres délégations pour proposer d'inscrire à l'ordre du jour de la présente session la question de Tunisie et celle du Maroc. La situation en Tunisie n'a pas évolué sensiblement depuis l'année dernière. Il est cependant permis d'espérer que des négociations seront entamées avec les véritables représentants du peuple tunisien en vue d'accorder à la Tunisie sa souveraineté et son indépendance. Nous suivrons attentivement l'évolution de la situation, jusqu'à ce que des résultats concrets aient été obtenus. Quant à la situation au Maroc, elle s'est malheureusement beaucoup aggravée. C'est pourquoi nous espérons que l'Assemblée prendra à la présente session des mesures concrètes au sujet de la Tunisie et du Maroc, afin que ces questions soient enfin réglées pour le bien des peuples tunisien et marocain et pour le bien du monde entier.

30. A la récente Conférence des Cinq, à Colombo, des mesures importantes ont été prises pour résoudre les problèmes internationaux, et notamment la question d'Indochine, la menace que constituent la bombe à l'hydrogène et les autres armes de destruction massive, la représentation de la République populaire de Chine, les questions du Maroc et de Tunisie et d'autres questions coloniales. Les conséquences de cette conférence, tout au moins pour l'avenir de l'Asie, sont importantes et ne doivent pas être sous-estimées.

31. Les pays qui ont participé à la Conférence de Colombo ont compris qu'il fallait instituer d'urgence, notamment à cette époque décisive, une étroite collaboration dans les domaines politique, économique et culturel. C'est dans le sens indiqué par les décisions sur le colonialisme prises à la Conférence de Colombo et par les résolutions anticolonialistes adoptées aux Conférences interaméricaines de Bogota, en 1948, et de Caracas, en 1954, qu'il faut, en agissant de concert et dans un esprit de compréhension mutuelle, faire face au danger que le colonialisme représente pour le monde. L'un des résultats importants de la Conférence de Colombo a été la décision de réunir prochainement une

conférence générale des pays d'Afrique et d'Asie qui examinerait d'une façon plus complète les problèmes internationaux actuels, et notamment ceux qui affectent directement ces pays.

32. C'est avec regret que mon gouvernement s'est vu obligé d'attirer l'attention de l'Assemblée sur un problème qui date de notre lutte pour l'indépendance, acquise en 1945. En dépit d'accords conclus avec les Pays-Bas en 1949 et qui prévoyaient de nouvelles négociations sur le statut de l'Irian occidental, et bien que le Gouvernement indonésien ait tenté, à plusieurs reprises, d'ouvrir ces négociations — il l'a fait récemment encore à la Conférence de La Haye où l'Union entre l'Indonésie et les Pays-Bas, qui s'était révélée impraticable, a été dissoute — le sort de l'Irian occidental, partie intégrante de l'Indonésie, demeure en suspens. La question s'est aggravée depuis le transfert de souveraineté, à la fin de 1949, car les Pays-Bas se sont obstinés à ne pas reprendre les négociations interrompues en 1952, et ont renforcé leurs troupes d'occupation dans le territoire. Mon gouvernement continuera, comme par le passé, à faire tous ses efforts pour aboutir à un règlement pacifique de cette question. Mais nous estimons devoir attirer l'attention de l'Assemblée sur ce problème capital, qui constitue à la fois un nouvel exemple de colonialisme et un conflit territorial entre deux États et qui menace la paix et la sécurité de l'Asie du Sud-Est. Aussi est-ce avec une vive satisfaction que nous avons vu l'Assemblée inscrire cette question à son ordre du jour ; nous sommes reconnaissants aux nombreuses délégations qui, dans cette circonstance, nous ont apporté leur appui sans réserve.

33. La délégation de l'Indonésie a toutefois été surprise du ton des observations faites à propos de l'Irian occidental par le représentant de l'Australie, et cela d'autant plus que le représentant des Pays-Bas s'est montré modéré. Notre étonnement provient du fait qu'aucun différend ne nous oppose, sur cette question, au Gouvernement australien ni au peuple australien. Il y a un grave différend de l'Irian occidental, mais il nous oppose aux Pays-Bas, et non pas à l'Australie. Aussi comprenons-nous difficilement que la délégation australienne se montre en l'occurrence aussi inquiète, pour ne pas dire violente. Certes, il est naturel que l'Australie, en tant qu'Autorité administrante de l'Irian oriental, se préoccupe de ce qui se passe dans un territoire voisin, mais la violence des réactions du représentant de l'Australie nous paraît excessive.

34. Mon gouvernement n'a jamais revendiqué l'Irian oriental ; nous nous soucions uniquement du territoire des anciennes Indes néerlandaises, du territoire compris à l'intérieur de nos frontières nationales, et pour lequel nous nous sommes battus. Si nous avons soumis cette question à l'Organisation des Nations Unies, c'est que nous cherchons à libérer tous nos compatriotes de l'emprise coloniale, à résoudre le dernier problème de cet ordre qui nous reste de notre lutte pour l'indépendance. Nous n'avons aucune intention expansionniste, nous n'avons de visée sur aucun territoire situé en dehors de nos frontières nationales. Nous désirons seulement vivre en paix et en bon voisinage avec l'Australie, former avec les États avoisinants une communauté amicale de nations. Le Gouvernement australien ne peut avoir de doute à cet égard.

35. Nous avons été encore plus surpris d'entendre le représentant de l'Australie reprendre devant l'Assemblée un argument déjà usé et dire que l'Irian occidental

ne peut légitimement faire partie de la République d'Indonésie à cause de différences ethniques et raciales entre les Irianiens et les autres habitants de l'Indonésie. En m'adressant aux représentants des cinquante-neuf autres Etats Membres, je ne puis m'empêcher de me demander s'il existe une seule délégation, y compris les délégations néerlandaise et australienne, qui représente une nation dont les habitants descendent exclusivement d'un seul groupe racial ou ethnique. A cet égard, les publications de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur la question raciale sont particulièrement instructives. Comme nous le savons d'ailleurs, les critères qui déterminent l'affiliation politique de la population d'un territoire ne sont pas ceux de l'origine raciale ou des caractéristiques ethniques, à moins qu'on ne fasse appel à la théorie périmée et dangereuse du *Blut und Boden*, la théorie du sang et de la terre.

36. Je suis d'autant plus surpris, je l'avoue, d'entendre parler ici d'origine raciale que ce mythe a été complètement détruit pendant la révolution indonésienne. Quand l'affaire indonésienne a été étudiée, de 1947 à 1950, plusieurs délégations nous ont mis en garde, nous ont parlé du manque de lien entre les peuples de l'Indonésie, du manque d'unité réelle, de véritable sentiment national. Pourtant, la sincérité du sentiment nationaliste des Indonésiens ne peut plus faire de doute: quelle que soit leur origine ethnique ou leurs caractéristiques raciales, ils ont montré qu'ils étaient prêts à verser leur sang pour réaliser ensemble l'unité nationale et l'indépendance qu'ils souhaitaient. D'ailleurs, je le rappelle, le fait que le peuple indonésien est formé d'un grand nombre de groupes ethniques et qu'il parle, outre la langue nationale, toute une série de dialectes locaux, n'a pas empêché le Gouvernement australien de nous soutenir énergiquement dès le début de notre lutte pour l'indépendance, indépendance qui devait s'étendre à l'Irian occidental comme au reste de l'Indonésie.

37. Il est étrange d'entendre le représentant de l'Australie prétendre devant cette assemblée [479ème séance] qu'il n'y a jamais eu et qu'il n'y a pas, dans l'Irian occidental, de mouvement sincère en faveur de l'indépendance indonésienne, car ce sont des troupes australiennes qui, en tant que premières forces alliées à pénétrer dans cette région en 1945, ont été accueillies par des démonstrations énergiques d'attachement à la nouvelle République d'Indonésie.

38. Comme le représentant des Pays-Bas, M. Casey craint apparemment qu'en soulevant la question de l'Irian occidental on ne provoque des tensions dans l'Asie du Sud-Est. Il s'agit là encore d'un argument qui trouve son démenti dans l'historique du différend indonésien — pour ne citer que celui-là — devant l'Organisation. Ce n'est certes pas en refusant de faire le jour sur une question, d'étudier les circonstances d'un différend vieux de cinq ans, que l'on parviendra à stabiliser la situation et à atténuer les tensions. En saisissant l'Assemblée générale, le Gouvernement indonésien ne cherche nullement à aggraver les choses; au contraire, si nous soumettons à l'Assemblée, pour qu'elle l'examine calmement, une situation qui risque de devenir dangereuse, c'est parce que nous estimons qu'il faut, sans plus tarder, chercher le meilleur moyen de l'améliorer. Si l'on cherche à étouffer l'affaire, si l'on prétend qu'il n'y a pas de problème, la situation actuelle, déjà alarmante, ne manquera pas de s'aggraver.

39. M. Casey a souligné l'importance qu'il attache à la continuité d'administration. Qu'on nous pardonne d'être quelque peu sceptiques quant aux avantages de cette continuité, surtout dans le cas d'une administration coloniale. Après tout, le peuple indonésien ne connaît que trop bien les bienfaits d'un régime colonial interrompu, et l'histoire des dix dernières années a clairement montré ce que nous en pensions. Le représentant de l'Australie craint apparemment que mon gouvernement ne soit pas en mesure de répondre aux besoins de la population de l'Irian occidental. Abandonnant pour l'instant toute modestie, je dois dire que le Gouvernement indonésien, aux prises avec les problèmes immenses que posent l'analphabétisme, l'éducation de base, l'enseignement supérieur, les communications, l'amélioration de la situation sanitaire et tant d'autres aspects du progrès social — tous problèmes que nous a légués l'administration coloniale néerlandaise — a su accomplir une œuvre considérable en quelques années, depuis le transfert officiel de la souveraineté en décembre 1949. Les grands progrès que le peuple indonésien a réalisés dans la lutte contre l'analphabétisme, le développement de l'enseignement et l'amélioration du niveau de vie sont d'autant plus frappants si l'on se rappelle qu'après avoir "bénéficié" de 350 ans de colonialisme, 7 pour 100 seulement des habitants savaient lire et écrire. C'est pourquoi, loin d'approuver le maintien d'une administration qui a laissé la grande majorité des habitants de l'Irian occidental dans un état si primitif, nous estimons au contraire que les réalisations de notre gouvernement dans ces domaines donnent aux Irianiens l'assurance que nous pourrions bien mieux défendre leurs intérêts.

40. L'intransigeance dont les Pays-Bas continuent à faire preuve à propos de l'Irian occidental nous déçoit d'autant plus que nous avons devant nous l'exemple des Etats-Unis qui, en accordant l'indépendance aux Philippines, n'ont pas cherché à refuser l'autonomie à une partie quelconque de ce pays, sous prétexte, par exemple, que son niveau de développement était insuffisant. De même, quand le Royaume-Uni a abandonné son autorité sur l'Inde, le Pakistan, la Birmanie et Ceylan, il n'a pas amoindri la valeur de son geste en refusant d'accorder l'indépendance à une partie quelconque de l'un de ces pays.

41. Passant aux autres problèmes dont l'Assemblée est saisie à la présente session, nous constatons que la question birmane n'a pas encore été réglée de façon définitive. Nous espérons que l'on parviendra à une solution au cours de cette session, avant que ce problème tragique ne devienne à son tour l'un de ces points qui figureront continuellement à notre ordre du jour. Les incursions de forces étrangères en territoire birman ne peuvent manquer de préoccuper gravement les voisins immédiats de ce pays, qui ont pleinement conscience de la situation déplorable qui y règne et souhaitent ardemment le rétablissement dans l'Asie du Sud-Est de la paix et de la stabilité dont nous avons tous besoin.

42. De même, la question des réfugiés arabes, dont l'Assemblée est saisie depuis bien des années, mérite l'attention de tous les Etats Membres. Eliminer ce problème, faire disparaître cette misère humaine, tel doit être le souci non seulement des pays directement intéressés, mais aussi de l'Assemblée tout entière: tous nos efforts doivent tendre vers ce but.

43. Enfin, nous n'avons que trop conscience du danger constant que présente la politique raciale du Gouvernement de l'Union Sud-Africaine. Il est lamentable de

constater que ce problème figure depuis des années à notre ordre du jour. L'Assemblée doit certainement pouvoir trouver le moyen d'atténuer les tensions sociales qui règnent dans l'Union Sud-Africaine, et cela non seulement dans l'intérêt de la population locale, mais dans l'intérêt des rapports humains en général.

44. Ces problèmes, et beaucoup d'autres qui mettent en jeu le bien-être de tous les peuples et de toutes les nations, nous imposent une lourde responsabilité et des obligations à l'égard de l'humanité tout entière. Mais cette responsabilité nous donne aussi le privilège de pouvoir aider à instaurer un monde meilleur, fondé sur l'assistance mutuelle et l'esprit de conciliation. C'est pourquoi mon gouvernement estime regrettable que l'on n'ait réalisé aucun progrès vers l'universalité de l'Organisation des Nations Unies: la question intéresse de nombreux pays qui ont demandé à être admis à l'Organisation et avec lesquels l'Indonésie entretient d'excellentes relations; l'Organisation se prive par là des avantages d'une plus large représentation. Cette situation est anormale et reflète un manque de réalisme: elle est due aux positions apparemment inconciliables qu'ont adoptées les grandes puissances et qui interdisent à des gouvernements représentant des centaines de millions de personnes l'accès d'une organisation fondée sur les principes de l'égalité des droits et de la justice internationale.

45. Nous avons d'autre part la ferme conviction que chaque nation doit être représentée par le gouvernement qui exerce effectivement le contrôle à l'intérieur des frontières nationales. C'est pourquoi nous continuons à appuyer la demande d'admission du Gouvernement de la République populaire de Chine, car c'est lui en fait qui gouverne cette nation. L'instabilité règne actuellement en Asie par suite de l'apparition de nouvelles nations indépendantes qui doivent faire face à des problèmes d'adaptation sur les plans politique, économique et social; l'admission de cette grande puissance à l'Organisation des Nations Unies aidera sans nul doute le continent à retrouver sa stabilité et facilitera la solution de problèmes intéressant le monde entier.

46. Les quelques années qui se sont écoulées depuis la création de notre organisation ont été marquées par l'intervention croissante, sur le plan international, d'institutions bénévoles ou gouvernementales, intervention dont tous les peuples du monde ont bénéficié. Pour notre part, nous tenons à exprimer notre profonde reconnaissance pour l'œuvre immense accomplie en Indonésie par les diverses institutions de l'Organisation des Nations Unies, telles que le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la Mission d'assistance technique des Nations Unies en Indonésie, l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et d'autres encore. Je suis certain que cet horizon, qui ne cesse de s'étendre et dépasse de loin les frontières des Etats, a contribué, par une sorte de phénomène catalytique, au développement de la coopération et de la compréhension internationales. Malgré le grave conflit des idéologies politiques, qui a parfois trop influé sur nos délibérations, nous avons vu se créer un vaste réservoir de bonne volonté et de compréhension à l'égard des diverses idées qui façonnent la vie des individus et des nations à travers le monde. Préservons cette diversité d'idées, car c'est une force qui favorise le progrès, mais cherchons aussi, dans un esprit d'entente et de coopéra-

tion, de nouveaux moyens de maintenir la paix et de favoriser le bien-être de toute l'humanité.

47. Nous remarquons, à cet égard, un phénomène important: on souhaite, de tous côtés, voir donner à l'Organisation des Nations Unies une base plus solide grâce à une révision de la Charte. Je dirai même que bon nombre d'Etats Membres, dont l'Indonésie, se préoccupent vivement de certaines des lacunes de la Charte et de la façon dont elle est parfois interprétée, notamment en ce qui concerne la solution des problèmes coloniaux et la représentation des pays d'Asie dans les divers organes des Nations Unies. Dans la période actuelle de transition, dont l'un des aspects les plus marquants est peut-être la renaissance des peuples d'Asie et d'Afrique, il faut que l'Organisation des Nations Unies ait une certaine souplesse pour pouvoir fonctionner de façon satisfaisante, et peut-être même pour survivre. Cela signifie, par exemple, que les pays d'Asie devraient être plus largement représentés au Conseil de sécurité. De même, nous prions instamment les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies d'envisager sérieusement une meilleure représentation des pays d'Asie au Conseil économique et social et dans d'autres organes des Nations Unies. L'Indonésie espère sincèrement que ces suggestions seront prises en considération, afin que les Nations Unies puissent mieux faire face aux exigences d'un monde en pleine évolution.

48. M. VYCHINSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Suivant un usage établi, l'Assemblée générale commence ses travaux par une discussion générale, qui donne aux délégations la possibilité de préciser leur position à l'égard des questions qu'elles estiment les plus importantes et les plus dignes de retenir l'attention de l'Assemblée générale. Un certain nombre de délégations ont déjà saisi cette occasion, et il y a eu plusieurs tentatives pour analyser la situation internationale actuelle, apprécier le rôle que l'Organisation des Nations Unies a joué dans les événements contemporains et définir les perspectives historiques, pour ainsi dire, qui s'ouvrent devant l'Organisation et devant le monde entier.

49. Plusieurs représentants ont fait observer que l'ordre du jour de la neuvième session comprend un certain nombre de questions que l'Organisation des Nations Unies a déjà examinées au cours des sessions précédentes, et ils ont appelé ces questions d'un terme emprunté à la botanique, les "plantes vivaces", mais ils n'ont pas essayé d'expliquer ce fait, ou, s'ils ont essayé, ils n'ont guère réussi, à notre avis.

50. En effet, leur présentation de la situation mondiale n'est guère convaincante lorsqu'ils réduisent l'évolution historique à une accumulation incohérente de faits suscités par la mauvaise volonté de certains, qui s'efforceraient, à en croire quelques-uns de nos collègues, de troubler la paix et qui, par leur agitation même, obligeraient les représentants d'autres Etats à entrer dans la course aux armements, à accumuler des bombes atomiques et des bombes à l'hydrogène, à forger de nouveaux blocs, à organiser de nouvelles bases militaires en territoire étranger et à élaborer les plans d'une nouvelle guerre mondiale. Une telle présentation du déroulement des événements dans le monde est évidemment très loin, à notre avis, de l'intelligence réelle du processus de l'évolution historique de la société. On peut dire, de ceux qui raisonnent ainsi, que les arbres les empêchent de voir la forêt. Ils ne voient pas les lois régulières qui régissent l'évolution historique. Or, seule la reconnaissance de ces lois permet de bien comprendre la portée

des événements mondiaux — tels que le mouvement de libération nationale qui prend de l'ampleur dans les pays d'Asie — ainsi que de définir l'attitude et la tactique de l'Organisation des Nations Unies, attitude et tactique qui doivent, à leur tour, déterminer le programme d'action et les mesures qu'elle adoptera à l'égard de ces événements.

51. D'autre part, on doit relever que certains représentants ont tenté de célébrer l'action de l'Organisation des Nations Unies au cours des années passées, ce qui est en contradiction avec tous les faits connus; ceux-ci montrent, en effet, que l'Organisation, dont la mission internationale était de maintenir la paix du monde et la sécurité des peuples, a souvent, dans le passé, joué un triste rôle, qu'elle a manqué à son devoir d'agir, comme le prévoyait sa charte, selon les principes de la justice et du droit international, et qu'elle a ainsi compromis son autorité internationale. Pour que l'Organisation s'acquitte de sa tâche avec succès, il faut avant tout qu'elle reste fidèle à ses principes et à ceux de la Charte.

52. Dans son discours du 23 septembre [475ème séance], M. Dulles a déclaré que le peuple des Etats-Unis croyait sincèrement aux buts et aux principes énoncés dans la Charte de l'Organisation des Nations Unies. On ne saurait douter, en effet, que le peuple des Etats-Unis croie sincèrement aux buts et aux principes de l'Organisation des Nations Unies, mais le peuple américain n'a guère affaire à ces questions. Et ceux qui, aux Etats-Unis d'Amérique, s'occupent des questions relatives à l'Organisation des Nations Unies font bien souvent fi des principes qui figurent dans la Charte et qui nous obligent, pour ne citer que l'Article 1, à "développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes", et à prendre d'autres mesures propres à consolider la paix du monde et à réaliser la coopération internationale. N'est-ce pas une atteinte à ces principes essentiels et au fondement même de l'activité des Nations Unies que cette affaire, qui se répète d'année en année depuis plusieurs sessions, de l'invitation qui devrait être adressée à la République populaire de Chine pour qu'elle occupe sa place légitime au sein de notre organisation?

53. L'opposition opiniâtre de certaines délégations qui appuient l'attitude adoptée à cet égard par les Etats-Unis, au mépris des principes de la Charte et du droit international, confirme que ces délégations ne sont malheureusement pas disposées à reconnaître la nécessité de rester fidèles aux principes de l'Organisation des Nations Unies. En ce qui concerne l'Union soviétique, nous avons la ferme conviction qu'il faudra faire droit à notre juste requête et ne pas empêcher plus longtemps la République populaire de Chine d'occuper la place qui lui revient parmi nous; nous sommes persuadés que la participation à nos travaux des représentants du Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine constituera la meilleure contribution aux efforts que déploient les pays qui, au sein de l'Organisation des Nations Unies, ont pour but de maintenir la paix et de réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes mondiaux qui se posent dans les domaines économique, social, culturel et humanitaire. Nous ne nous laisserons pas de souligner le caractère anormal de ce refus de satisfaire à cette exigence capitale de la politique étrangère des Etats pacifiques.

54. Parmi les tâches qui s'imposent à l'Organisation, certaines sont extrêmement importantes, et leur solution

doit écarter les menaces d'une nouvelle guerre mondiale et consolider la paix universelle. Ce ne sont pas là de simples paroles. C'est une réalité qui est à la portée de l'Organisation des Nations Unies. Certaines des mesures qu'il convient de prendre à cet effet ont une importance exceptionnelle: interdire l'arme atomique, l'arme à l'hydrogène et les autres types d'engins de destruction massive, en les éliminant des armements des Etats, effectuer une réduction substantielle des armements, établir un contrôle de l'application de ces décisions et prendre d'autres mesures encore. Si l'Assemblée adoptait des décisions concertées sur ces questions capitales, ce résultat aurait, à n'en pas douter, une influence particulièrement bienfaisante, qui se traduirait par une nouvelle diminution de la tension internationale et par une amélioration des relations entre les Etats.

55. L'Union soviétique a l'intime conviction qu'il est tout à fait possible de réaliser, sur ces questions en suspens, un accord qui servira la cause de la paix et de la sécurité internationales, à condition, toutefois, d'observer le principe de l'égalité souveraine des Etats et de la non-ingérence dans les affaires des autres Etats, ainsi que le principe du respect mutuel des droits et intérêts des Etats et celui de la fidélité aux engagements internationaux contractés. Sous ces conditions, il est parfaitement réaliste d'envisager un règlement des questions internationales qui sont actuellement en suspens, si graves et si aiguës qu'elles soient. Il y a là, nous en sommes sûrs, une perspective réelle, et notre sentiment à cet égard repose avant tout sur la conviction que tous les peuples désirent la paix et la coopération internationale, ainsi que le développement de relations pacifiques entre Etats. Notre conviction s'appuie sur l'enseignement de Lénine, d'après lequel les Etats peuvent coexister pacifiquement malgré la différence de leur régime social. Cette conviction est confirmée par la pratique de l'Union soviétique qui, depuis près de quarante ans, entretient des relations de bon voisinage avec de nombreux pays, quelle que soit leur structure sociale.

56. Souvent, certains voudraient amoindrir la portée du principe de la coexistence pacifique, en y voyant tantôt un instrument de propagande, tantôt un phénomène provisoire, fortuit et d'ordre tactique, une sorte de trêve. On déclare, comme M. Dulles le faisait encore sans aucun fondement, dans un discours prononcé à Williamsburg le 15 mai dernier, et que je cite d'après les journaux, que "la coexistence n'est envisagée ni en théorie ni en pratique dans la doctrine communiste soviétique et peut signifier seulement que l'on tolère l'existence des non-communistes". A son tour, le représentant du Chili, dans le discours qu'il a prononcé à la 475ème séance plénière, a présenté la coexistence comme un simple mot d'ordre lancé — pour reprendre ses propres termes — par la propagande de l'agresseur. Ni l'une ni l'autre de ces observations ne reposent sur rien.

57. On pourrait citer de nombreux faits à l'appui de cette affirmation. Il suffira de rappeler que dès 1922, il y a donc plus de trente ans, Lénine, le grand organisateur de l'Etat soviétique, parlant de la possibilité d'un rapprochement de la République russe avec les pays capitalistes, notamment avec le Royaume-Uni, sur le plan des intérêts économiques, déclarait, au cours d'une interview accordée au correspondant de l'*Observer* et du *Manchester Guardian*: "Nous considérons qu'il est parfaitement possible d'entretenir des relations tout à fait amicales avec les deux pays" — le Royaume-Uni et la France — "et tel est notre but... A notre avis, c'est

aussi l'intérêt bien compris de l'Angleterre et de la France."

58. A l'époque, la question se posait ainsi: l'existence d'une république socialiste encerclée par le capitalisme est-elle concevable? A cette question, Lénine a répondu: "Cela ne semblait inconcevable ni du point de vue politique ni du point de vue militaire. Et les faits eux-mêmes ont prouvé que cette coexistence est possible dans le domaine politique et militaire." Il poursuivait: "Et sur le plan commercial? Sur le plan des échanges économiques? Est-il possible qu'il y ait des relations, une aide, un échange de services entre une Russie agricole, arriérée et ruinée, et l'industrie avancée des riches pays capitalistes? Ne nous menaçait-on pas de nous entourer d'un réseau de fils de fer barbelés et, par conséquent, de nous interdire toutes relations économiques?"

59. Il est vrai que cette menace nous a été adressée et qu'on a essayé de lui donner effet. Mais, dès cette époque, l'expérience a démontré qu'il était impossible de nier l'importance des relations politiques et économiques entre la République soviétique et les Etats du monde occidental. Les pays occidentaux ont dû reconnaître que les Etats peuvent coexister, quel que soit leur régime.

60. Telle est, telle a toujours été la thèse de l'Union soviétique. Toute l'évolution ultérieure des relations entre l'Etat soviétique et les pays capitalistes a confirmé que la coexistence constitue un principe important, réaliste, indispensable. Actuellement, seuls les ultra-réactionnaires des pays occidentaux persistent à ne pas reconnaître ce grand principe, qui a une portée pratique considérable, qui a toujours joué et qui doit jouer encore un rôle capital dans le développement de relations internationales normales, développement qui ne peut avoir lieu si l'on n'admet pas ce principe.

61. Le Gouvernement soviétique, qui déploie tous ses efforts pour développer puissamment l'économie civile dans son propre pays, prend en même temps toutes les mesures propres à assurer des relations normales avec les autres Etats et à normaliser les rapports internationaux. A une séance du Soviet suprême de l'URSS, M. Malenkov, Président du Conseil des ministres de l'Union soviétique, a déclaré: "Nous poursuivons avec constance une politique de paix et de consolidation de la coopération internationale." Tel est le fondement et tel est le but de toute la politique extérieure de l'Etat soviétique. Et quoi qu'en puissent dire certains, en déformant et en dénaturant les faits, ce but et ce fondement de la politique étrangère réellement pacifique de l'Etat soviétique indiquent au monde entier que l'Etat des Soviets conduit bien ainsi ses relations avec les autres Etats.

62. Sur le plan intérieur, la politique de l'Union soviétique vise à relever constamment le niveau économique de notre pays, le niveau matériel et culturel de notre peuple, de toute la collectivité soviétique. Le gros des ressources financières de l'Etat est affecté aux dépenses destinées à développer la production industrielle, l'agriculture, les échanges de marchandises et les transports de toutes sortes. Des sommes immenses, qui se chiffrent par des milliards de roubles, sont affectées à des mesures sociales ou culturelles: l'instruction universelle, la préparation des cadres, le développement des sciences et des arts, la sécurité sociale, les pensions, les allocations aux mères de famille nombreuses et aux mères sans soutien, etc. Dans le budget de l'Union soviétique pour l'exercice en cours, les dépenses sociales et culturelles dépassent de 40 pour 100 celles qui sont affectées aux besoins de la défense; ces dernières ne constituent,

d'ailleurs, cette année, que 17,8 pour 100 du budget total, soit 2,6 pour 100 de moins que l'an dernier. Il est évident que cette politique exclut toute prépondérance des dépenses militaires dans le budget du Gouvernement soviétique; à plus forte raison, elle exclut toute mesure relevant de la course aux armements, de l'installation de bases militaires sur le territoire d'autres Etats ou de l'organisation de blocs militaires.

63. Tout cela, l'Union soviétique le rejette aussi bien en principe que dans la pratique. C'est pour la même raison que l'Union soviétique déploie des efforts opiniâtres en vue d'obtenir l'interdiction de l'arme atomique et des autres engins de destruction massive, l'interdiction de la propagande belliciste et une réduction substantielle des armements et des forces armées.

64. L'Union soviétique est persuadée qu'une politique fondée sur les principes que je viens d'exposer est la seule qui puisse développer la confiance et la collaboration entre nations et mettre fin à la division du monde en deux camps ennemis. A ce propos, je dois rappeler ce qu'a dit M. Molotov au sujet des résultats de la Conférence de Berlin:

"Nous voulons sincèrement qu'en ce qui concerne la défense de la paix il n'y ait plus deux camps ennemis en Europe ou dans le monde entier. Nous invitons instamment tous les Etats européens à renoncer à la constitution de groupes militaires dressés les uns contre les autres et qui ne peuvent que nous conduire à la guerre. Au lieu de ces blocs, nous proposons d'unir en un seul camp tous les Etats européens qui entendent garantir leur propre sécurité et consolider la paix en Europe."

Cet appel vaut non seulement pour les Etats européens mais pour tous les Etats du monde entier.

65. Convaincu que, pour assurer la défense de la paix, tous les pays doivent être unis en un seul camp, le Gouvernement de l'URSS s'est opposé et s'oppose encore à l'organisation de groupes fermés, composés uniquement de certains Etats tels que, par exemple, la communauté européenne de défense, qui se dressent contre d'autres pays et qui ne sont rien d'autre que des blocs militaires aux buts manifestement agressifs. Leur existence est contraire aux principes fondamentaux du droit international et des rapports entre les Etats, principes sur lesquels repose la politique extérieure de l'Union soviétique. Là où ces principes sont respectés, les peuples coopèrent dans un esprit d'amitié et de paix, de confiance et de respect mutuels, et cette coopération consolide la paix et la sécurité internationales.

66. A cet égard, permettez-moi de rappeler les cinq principes sur lesquels l'Inde, la République populaire de Chine et la Birmanie ont décidé de fonder leurs relations, au cours des entretiens qui ont eu lieu à New-Delhi et à Rangoon, en juillet dernier. Ces principes sont: a) le respect mutuel de l'intégrité territoriale et de la souveraineté; b) la non-agression; c) la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres pays; d) l'égalité et les avantages mutuels; e) la coexistence pacifique. Ces principes, nous les appuyons chaleureusement.

67. L'Assemblée générale aborde les travaux de sa présente session à un moment où les relations internationales connaissent une certaine détente, par suite de la cessation des hostilités en Corée et du rétablissement de la paix en Indochine. Il est incontestable que l'année 1954 a commencé sous le signe d'une réduction de la tension internationale. A notre avis, le mérite en revient, d'une part, à la Conférence des quatre Ministres des



affaires étrangères qui s'est tenue à Berlin, d'autre part et surtout, à la Conférence des Ministres des affaires étrangères des cinq puissances — Etats-Unis, Royaume-Uni, France, URSS et République populaire de Chine — qui s'est tenue à Genève avec la participation d'autres Etats encore. Les résultats obtenus à Berlin n'ont pas été considérables; ils n'en ont pas moins une grande importance sur le plan international: le fait essentiel, c'est que la Conférence de Berlin a rompu le barrage qui empêchait les représentants des quatre puissances de se rencontrer et qu'elle a ouvert la voie à la Conférence de Genève. La Conférence de Berlin a également eu le mérite de faire ressortir plus clairement que par le passé le lien organique qui unit la solution de problèmes tels que le problème allemand et celui de la sécurité européenne.

68. Ces questions revêtent évidemment une très grande importance internationale; aussi est-il essentiel de se faire une idée claire et juste des méthodes qui permettront de les résoudre. Il est vrai que, dans son discours du 23 septembre [475ème séance], le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis d'Amérique n'a pas indiqué de telles méthodes; il a simplement consacré, en passant, quelques remarques d'ordre descriptif à ces questions. Il s'agissait, dans une certaine mesure, d'une improvisation et, soyons justes, d'une improvisation quelque peu contraire aux faits; c'est là un élément à retenir lorsqu'il s'agit d'examiner les moyens et les méthodes propres à résoudre les questions soulevées dans cet exposé.

69. C'est ainsi que, parlant du problème allemand, M. Dulles a déclaré que "la division de l'Allemagne ne peut être prolongée sans risques graves". Voilà qui est incontestable. Mais en quoi consiste ce risque? Il importerait de le préciser. Quel est le risque que comporte le démembrement de l'Allemagne? Ce risque n'est-il pas — permettez-moi de le dire — qu'au lieu de rétablir une Allemagne unifiée, pacifique, démocratique et indépendante, sous la direction d'un gouvernement pan-allemand, comme le propose l'Union soviétique, on tente de reconstituer une Allemagne militariste, dirigée par des revanchards tels que le maréchal Kesselring et compagnie? Une telle solution de la question allemande comporte effectivement un risque grave, le risque de déchaîner les forces militaristes agressives, qui sont demeurés intactes en Allemagne occidentale après la fin de la deuxième guerre mondiale, le danger de voir ces forces frayer la voie à une nouvelle guerre au détriment évident des intérêts des peuples européens et du peuple allemand lui-même.

70. Tel est précisément le véritable danger que court l'Europe, et non seulement l'Europe mais encore le monde entier, et là est le véritable risque que comporte telle ou telle politique à l'égard de l'Allemagne. Dans le bref exposé qu'il a consacré à la question allemande, M. Dulles a essayé de nous faire croire que les propositions de l'Union soviétique aggravaient le danger que présente la division de l'Allemagne. Cette déduction ne repose sur rien. Bien au contraire, ce sont les propositions des puissances occidentales qui ne sont guère de nature à favoriser l'établissement d'une Allemagne unifiée, pacifique, démocratique et indépendante et qui ne peuvent avoir pour effet que de consolider le schisme de l'Allemagne. Ce fait n'est-il pas confirmé par de nombreux éléments de la situation actuelle de l'Allemagne occidentale, et ne voit-on pas clairement certaines tendances, dont l'action est déjà fort sensible, vers la remilitarisation de l'Allemagne, vers le rétablissement en Allemagne d'un Etat militariste? Cette évolution, l'Allema-

gne orientale ne saurait jamais l'accepter, car elle est contraire aux intérêts de l'ensemble du peuple allemand. Par conséquent, si l'Allemagne occidentale est remilitarisée, on doit admettre, plus que jamais, comme probable et comme inéluctable la perpétuation de la division de l'Allemagne.

71. C'est pourquoi l'Union soviétique signale avec tant d'insistance et une telle constance le danger qui menace l'Europe et le monde entier: ce danger, c'est la bête fasciste, qui attend, dans sa tanière, que sonne enfin l'heure d'une nouvelle guerre et que retentisse le cor des militaristes prusso-allemands guidés par les monopoles de la Rhénanie et de la Ruhr, assoiffés d'or et de sang. Voilà ce que nous ne saurions admettre, nous ni quiconque a le souci de maintenir la paix et d'écarter la menace d'une nouvelle guerre. Nous ne pouvons admettre que se reproduise une histoire souillée par les première et deuxième guerres mondiales, ni que nos enfants ou nos descendants connaissent à nouveau la tragédie sanglante d'une autre guerre.

72. M. Dulles a déclaré que "l'échec du projet de communauté européenne de défense n'a fait que compliquer le problème de la paix en Europe". Il est difficile d'accepter cette conclusion — elle me paraît d'ailleurs insoutenable — car c'est précisément parce qu'on veut imposer à l'Europe le traité dit de la communauté européenne de défense que le problème de la paix en Europe est devenu plus complexe; en effet, cette communauté européenne de défense constitue manifestement une menace à la sécurité des peuples européens, qui l'ont désormais bien compris, et aussi un danger pour les intérêts de tous les peuples pacifiques. On présente communément la communauté européenne de défense comme une unité organique groupant les forces armées de certains pays de l'Europe occidentale. Ainsi, d'après M. Dulles, ce serait précisément cette union des forces armées de la France et de l'Allemagne, par exemple, au sein de ladite communauté européenne de défense, qui témoignerait du caractère non agressif et pacifique de cette institution. Or, les faits mènent à une conclusion tout autre. Les faits montrent que, dès à présent, les militaristes de l'Allemagne occidentale ne ménagent aucun effort pour obtenir le rétablissement de leurs industries de guerre et de leur puissance militaire. On commence par incorporer aux forces armées de la communauté européenne de défense douze divisions de l'Allemagne occidentale, puis ce nombre sera porté à soixante et, dans deux ou trois ans, prévoit-on en Occident, les effectifs de l'armée de l'Allemagne occidentale atteindront 800.000 hommes, comme l'a annoncé ouvertement M. Theodor Blank, qui est en fait le Ministre de la guerre du Gouvernement de Bonn: voilà comment s'accroîtront les forces armées de la future "*Deutschland über alles*". Celle-ci, sans aucun doute, dès qu'elle aura pris conscience de sa puissance militaire, tentera de nouveau de s'imposer à tout le reste de l'Europe, en attaquant ses voisins par le fer et par le feu. Telle est la logique des choses.

73. Voilà d'où vient la menace qui pèse sur la sécurité européenne et voilà où réside le risque. C'est là qu'apparaissent les éclairs de l'orage qui gronde. Pour ne pas le voir, il faut être frappé de cécité politique ou souhaiter la folle aventure d'une nouvelle guerre mondiale. L'histoire de l'Europe nous enseigne que le rétablissement de la puissance militaire de l'Allemagne constitue un danger certain pour la sécurité de l'Europe et celle du monde entier. Cette vérité apparaît à bien des hommes réfléchis et capables d'analyser sagement les choses

de la vie ; il s'en rencontre même dans les grandes entreprises des Etats-Unis. C'est ainsi que le célèbre banquier américain James Warburg a pu écrire dans un livre publié en 1953 et intitulé : *Germany, Key to Peace* (L'Allemagne, clef de la paix), à propos des plans de rétablissement du militarisme allemand :

“... nous avons créé ou aidé à créer une nouvelle nation allemande amputée, dont les 48 millions d'habitants sont en proie à l'inquiétude, un Etat contraire à la nature, qui ne menace pas moins l'avenir du peuple allemand que la paix de l'Europe et, en fin de compte, la sécurité des Etats-Unis... Cette nouvelle Allemagne a été créée uniquement par l'Ouest, sous notre direction. Ce n'est pas l'Allemagne “nouvelle”, pacifique et démocratique dont nous envisagions la création il y a quelques années. C'est l'ancienne Allemagne, non pas l'Allemagne d'Hitler mais l'Allemagne qui a donné naissance à Hitler, l'Allemagne des magnats, de l'industrie et des bureaucrates qui ont réussi à survivre à tous les changements politiques.”

74. Un historien britannique connu, sir James Headlam-Morley, qui fut conseiller de Downing Street, écrivait, dès 1930, dans son livre intitulé *Studies in Diplomatic History* (Aperçus d'histoire diplomatique) :

“Si l'Allemagne rétablit entièrement sa puissance militaire, la pointe de l'armée allemande sera toujours dirigée contre la France et la Belgique, comme ce fut le cas dans le passé.”

Et c'est la vérité. Il faut simplement y ajouter que le militarisme allemand constitue une menace non seulement pour le bonheur de la France et de la Belgique, mais aussi pour celui d'autres pays européens comme la Pologne, la Tchécoslovaquie, le Royaume-Uni, l'Union soviétique et tout le reste de l'Europe.

75. On vient nous parler de garanties contre la menace de guerre que la résurrection du militarisme allemand fait peser sur les peuples européens. On nous parle d'accords spéciaux comme celui de Locarno. On se souvient qu'on avait également salué le Traité de Locarno comme le début d'une ère nouvelle en Europe et dans le monde entier à l'époque où l'on était pressé de faire entrer l'Allemagne dans la Société des Nations. En réalité, comme Staline l'a dit alors à juste titre, le Traité de Locarno était un plan de “déploiement des forces armées en vue d'une nouvelle guerre et non pas en vue de la paix”. “Locarno, disait Staline, avait en lui le germe d'une nouvelle guerre.” Clémenceau lui-même a dit du Traité de Locarno que c'était un morceau de papier que l'Allemagne déchirerait le jour où elle en aurait besoin.

76. C'est bien ce qui est arrivé et vous le savez tous parfaitement. Ce sont là des faits que l'on ne peut rayer de l'histoire. Dix ans après la Conférence de Locarno, l'Allemagne hitlérienne a déchiré unilatéralement le Traité de Locarno et fait un pas décisif dans la préparation d'une nouvelle guerre mondiale, laquelle a éclaté en 1939. Et voilà qu'aujourd'hui même certains tentent de justifier la guerre barbare menée par les fascistes allemands contre les pays démocratiques et, en particulier, contre l'Union soviétique, en présentant l'agression que l'Allemagne a commise en 1941 contre l'Union soviétique comme une “guerre défensive” dictée dans une certaine mesure par des considérations sur la future position démographique de l'Allemagne par rapport à ses adversaires ! Dans certains pays de l'Ouest, et notamment aux Etats-Unis — et peut-être plus aux Etats-Unis qu'ailleurs — de prétendus savants tels que les

Spikien, les Possony, les Strausz-Hupé et leurs semblables se gênent-ils pour faire l'apologie des aventures guerrières et pour inonder le marché d'une basse littérature pseudo-scientifique célébrant les guerres d'agression sous prétexte de défensive ? Ces messieurs ont été jusqu'à écrire que la démographie a été une arme pendant la deuxième guerre mondiale, que la guerre est le grand arbitre qui règle le destin des nations et que c'est la force qui détermine les décisions de cet arbitre. Aux Etats-Unis, grâce à l'appui de milieux militaristes et agressifs influents, c'est cette basse littérature qui fleurit et qui fait prime sur le marché du livre.

77. Auprès des monopoles impérialistes, la foi due aux traités n'est guère en honneur. L'Allemagne occidentale, où l'on a rétabli les traditions de l'ancienne diplomatie et surtout de la diplomatie hitlérienne, ne fait pas exception à cet égard. L'Allemagne occidentale se trouve aux mains des monopoles des Etats-Unis et de l'Allemagne occidentale, notamment de ceux de la Rhénanie et de la Ruhr, qui furent l'instrument de l'agression du Kaiser, que la politique extérieure d'Hitler et celle d'Adenauer ont reprise à leur compte. Sous le couvert de négociations au sujet de la “défense”, on procède à la militarisation intensive de l'Allemagne occidentale, avec le concours actif des monopoles américains, qui collaborent depuis longtemps, ouvertement ou secrètement, avec les monopoles allemands en vue de préparer la guerre sur laquelle ils comptent pour réaliser les plans d'hégémonie mondiale de l'Amérique.

78. Ce fait révèle plus clairement encore le caractère militaire et agressif de la prétendue communauté européenne de défense, qui doit avoir pour épine dorsale les forces armées de l'Allemagne occidentale dont les dirigeants caressent des rêves de revanche. Qu'il s'agit vraiment de déclencher une nouvelle guerre et de venger la défaite subie pendant la deuxième guerre mondiale, on s'en convaincra en lisant cette résolution revancharde adoptée par le Bundestag de Bonn : “Le gouvernement devra avertir les pays parties au traité relatif à l'armée européenne que les frontières actuelles de l'Allemagne, tant à l'est qu'à l'ouest, ne satisfont nullement la République fédérale.” On ne saurait être plus clair !

79. Il n'est pas étonnant que, dans tous les pays et surtout dans les pays européens, en France notamment, l'opinion publique, qui se souvient des leçons des deux guerres mondiales, s'oppose catégoriquement à la ratification de ce traité de la communauté européenne de défense, si dangereux pour le peuple français et pour tous les pays voisins de l'Allemagne occidentale, comme pour tous les peuples pacifiques. Le rejet de ce traité par la France constitue une victoire éclatante des forces de la paix. En même temps, ce rejet a porté un coup sérieux à la politique d'appui sur la force. Il représente, à notre avis, un grave avertissement à l'adresse des partisans de la guerre, de ceux qui en font l'apologie et de ceux qui l'organisent.

80. Bien entendu, les partisans de la communauté européenne de défense pleurent l'échec de ce traité comme un grand malheur. En même temps, ils continuent à rechercher de nouvelles formules qui assureraient le succès de leurs plans, qui sont toujours ceux qui ont inspiré la création de la communauté européenne de défense.

81. Lorsqu'on examine cette question, on est frappé de voir à quel point les intérêts du camp de la paix divergent de ceux des chefs du camp opposé. Le rejet du traité relatif à la communauté européenne de défense

par l'Assemblée nationale française montre clairement à quel point la politique visant à créer en Europe des groupes de pays dressés les uns contre les autres va à l'encontre des intérêts des peuples pacifiques. Il est naturel que cette décision du Parlement français ait été accueillie avec satisfaction par tous ceux qui recherchent, non seulement en paroles, mais en actes, la vraie sécurité en Europe et le renforcement de la paix mondiale. Les peuples qui aiment la paix voient dans cette décision un événement heureux pour la paix. D'autres y voient un événement funeste pour la paix. Ce sont là des interprétations opposées qui s'expliquent d'elles-mêmes.

82. Il est évident que le problème de la sécurité européenne ne peut être séparé de la question allemande. Dans les deux cas, il y a deux politiques diamétralement opposées : d'une part, on préconise une Allemagne unifiée, pacifique et démocratique et, à cet effet, la création d'un gouvernement provisoire pour toute l'Allemagne, étant entendu que l'unification de l'Allemagne devra se faire à la suite d'élections réellement libres et démocratiques organisées dans toute l'Allemagne, en vue de la convocation d'une assemblée constituante panallemande ; telle est la première politique. La seconde a trouvé son expression dans le plan établi par les trois puissances occidentales ; elle se caractérise par l'intention d'imposer au futur gouvernement de toute l'Allemagne l'obligation d'accomplir, pendant cinquante ans, ce que ce plan appelle les droits et les devoirs internationaux du Gouvernement de Bonn. Tout le monde doit comprendre qu'une pareille disposition enlève à l'Allemagne toute possibilité d'agir pendant ces cinquante ans selon ses intérêts, d'agir librement, d'agir en toute souveraineté, au sens propre de ces termes. D'un autre côté, ce plan qui oblige pour cinquante ans la future Allemagne unifiée à s'acquiescer de ces prétendues obligations internationales que le Gouvernement de Bonn a assumées unilatéralement et, bien entendu, sans obtenir en aucune façon l'accord du reste de l'Allemagne, ce plan, dis-je, ne prévoit aucune mesure propre à prévenir ou à freiner la recrudescence des tendances militaristes et revanchardes.

83. Au contraire, il convient de le rappeler, le traité européen proposé par l'Union soviétique reposait sur le principe de la défense collective des Etats signataires contre toute agression armée dirigée en Europe contre un ou plusieurs des Etats parties à l'accord. D'après le projet présenté par l'Union soviétique, le traité paneuropéen de sécurité collective doit comprendre tous les peuples européens, et non pas seulement un petit groupe d'Etats sélectionnés. Par ce traité, les Etats signataires s'engagent à ne prendre part à aucune coalition ni à aucune alliance et à ne conclure aucune entente dont les buts seraient contraires au maintien de la sécurité collective en Europe. Nous estimons qu'un tel système européen créerait de réelles conditions de sécurité en Europe. Il marquerait un grand progrès dans cette voie et établirait en même temps des conditions plus favorables pour le règlement du problème allemand sur la base d'une Allemagne unifiée, indépendante, démocratique et pacifique. L'expérience démontre qu'un règlement de la question allemande n'est possible que si l'on règle la question de la sécurité en Europe. A quoi il convient d'ajouter que la solution du problème de l'Allemagne faciliterait sans aucun doute celle de la question autrichienne, ces deux questions étant liées.

84. Dans le discours qu'il a prononcé à l'Assemblée générale [475ème séance], M. Dulles a également men-

tionné la question autrichienne ; il a fait une tentative que je me permettrai d'appeler infructueuse, en voulant faire croire qu'au moment où le traité sur l'Autriche semblait pouvoir être signé, tout étant prêt pour la signature, l'Union soviétique aurait soudain formulé de nouvelles revendications. Cette affirmation s'écarte de la réalité. Dans ses traits fondamentaux, le traité avec l'Autriche a été établi dès 1949, les quatre puissances — Etats-Unis d'Amérique, Royaume-Uni, France et Union soviétique — s'étant entendues alors sur toutes les parties essentielles du traité, à l'exception de certaines clauses qui paraissaient trop peu importantes pour pouvoir empêcher la signature du traité. Or, au lieu de s'en tenir à toutes les dispositions du traité avec l'Autriche sur lesquelles on s'était mis d'accord, les puissances occidentales ont présenté des propositions nouvelles, sous la forme du traité dit abrégé, en s'écartant délibérément du traité sur lequel l'accord s'était fait en 1949. Ce traité abrégé était, en soi, tellement inacceptable pour tous les intéressés qu'après deux ans les Etats-Unis, le Royaume-Uni et la France l'ont abandonné eux-mêmes. Ainsi, ces puissances ont perdu deux ans sans autre résultat que d'arrêter la solution de la question autrichienne, puis elles ont abandonné ce traité abrégé qu'elles avaient cherché à faire adopter à la place du traité dont toutes les parties essentielles avaient été arrêtées d'un commun accord dès 1949.

85. Depuis cette époque — surtout depuis deux ou trois ans — il s'est produit des événements dont il faut tenir compte aujourd'hui pour le règlement de la question du traité avec l'Autriche. Ces événements nous obligent à prévoir, dans le traité avec l'Autriche, et c'est là une clause très importante, que l'Autriche ne pourra être obligée à réaliser un nouvel *Anschluss* ni à conclure une alliance militaire d'agression avec l'Allemagne — alliance qui semble se préparer ces temps derniers — et à garantir le développement démocratique et pacifique de l'Autriche. Or, les Etats-Unis s'opposent précisément à l'insertion de ces clauses. Tout cela montre le peu d'objectivité de la déclaration que le représentant des Etats-Unis a faite ici le 23 septembre, en ce qui concerne le point où en est la question autrichienne.

86. On sait que les négociations de Genève n'ont pu aboutir à un règlement positif de la question coréenne. Or, cette question appelle une solution urgente, si l'on veut assurer l'unification de la nation coréenne et garantir la paix mondiale. Un règlement rapide nous paraît d'autant plus indispensable que certains cherchent systématiquement, on le sait, à rompre l'armistice en Corée et à déclencher une nouvelle guerre contre le peuple coréen ; je songe, en particulier, aux agissements de Syngman Rhee et de sa clique.

87. A notre avis, le règlement de la question de Corée est une nécessité absolue. C'est pourquoi l'Assemblée générale doit déployer tous ses efforts pour résoudre cette question. A la Conférence de Genève, les délégations de l'Union soviétique, de la République populaire de Chine et de la République populaire démocratique de Corée ont présenté des propositions constructives touchant le règlement pacifique de cette question. L'examen de la question coréenne à la Conférence de Genève a permis à certaines délégations, par exemple à celles de l'Union soviétique et du Royaume-Uni, de rapprocher leurs vues ; toutes les deux ont estimé qu'il fallait arrêter les principes fondamentaux sur lesquels pourrait se conclure un accord touchant la question de Corée. Si ce résultat avait pu être atteint, nous aurions fait un pas en

avant dans la voie du rétablissement de l'unité nationale de la Corée. Cependant, les représentants de plusieurs autres délégations n'ont pas partagé cette façon de voir; c'est ainsi que le représentant de la Belgique a pu déclarer que l'adoption de ces propositions de la délégation soviétique aurait des conséquences terribles pour l'Organisation des Nations Unies.

88. Bien que le règlement de la question de Corée n'ait fait aucun progrès à la Conférence de Genève, la délégation de la République populaire démocratique de Corée y a présenté des propositions concrètes en vue d'une solution; en complément de ces propositions, la délégation de l'Union soviétique a présenté alors un projet de déclaration où il était dit ce qui suit:

"Les Etats parties à la Conférence de Genève conviennent qu'en attendant le règlement définitif de la question de Corée sur la base de l'établissement d'un Etat coréen unifié, indépendant et démocratique, il ne devra être prise aucune mesure qui pourrait compromettre le maintien de la paix en Corée.

"Les parties à la Conférence expriment leur conviction que, dans l'intérêt de la paix, la République populaire démocratique de Corée et la République de Corée se conformeront aux termes de la présente déclaration."

Cette déclaration ouvre d'excellentes perspectives en ce qui concerne le règlement de cette question de Corée, qui s'impose de toute urgence.

89. Un facteur qui entrave sérieusement la solution de la question coréenne est, sans aucun doute, le traité dit de défense mutuelle entre les Etats-Unis d'Amérique et la Corée du Sud, traité qui sert ou qui doit servir, aux yeux de certains, à faire de la Corée du Sud une base de départ pour des opérations militaires en Extrême-Orient. Il est indispensable, à notre avis, que les Etats intéressés poursuivent leurs efforts afin d'arriver à la conclusion d'accords qui permettent un règlement pacifique de la question de Corée, sur la base d'un Etat unifié, indépendant et démocratique. Un règlement positif de la question de Corée ne doit plus être retardé.

90. L'échec, en Europe, de la communauté européenne de défense, comme l'échec des plans conçus par les milieux réactionnaires pour empêcher l'arrêt des hostilités en Indochine — on sait que des tentatives ont été faites à cet effet — n'ont pourtant pas découragé ces milieux; ils continuent leurs efforts pour empêcher toute atténuation d'une tension internationale si propice à la préparation d'une nouvelle guerre mondiale. Parmi ces tentatives figure sans contredit la Conférence de Manille à laquelle plusieurs Etats, à la suite des Etats-Unis, se sont mis d'accord pour créer un nouveau bloc dont les buts ouvertement proclamés sont ceux-là mêmes du bloc de l'Atlantique nord. La propagande américaine s'efforce de présenter le Traité de Manille comme une victoire du principe de la défense collective dans l'Asie du Sud-Est. Or, la plus grande partie des pays d'Asie, dont l'Inde et l'Indonésie, qui comptent ensemble près de 450 millions d'habitants, ont refusé de prendre part à la Conférence de Manille et de signer le Traité de Manille; d'autre part, la République populaire de Chine, avec ses 600 millions d'habitants, s'est élevée contre ces plans agressifs; ces deux faits prouvent de façon éloquente la fausseté des affirmations selon lesquelles la Conférence de Manille et le traité signé à Manille auraient pour but de défendre les pays de l'Asie du Sud-Est et répondraient aux intérêts des peuples de l'Asie. Cette prétendue défense de l'Asie du Sud-Est est fondée sur un cal-

cul: il s'agit, en réalité, avec l'aide de certains pays de l'Asie du Sud-Est, de procéder en Asie à une intervention armée sur une "base collective", pour employer les termes utilisés par certains des auteurs de ces plans. L'idée ressemble à celle de la guerre de Corée: on organise une intervention étrangère avec la participation de quelques pays asiatiques secondaires dont la présence doit cacher les préoccupations des colonialistes soucieux de conserver la domination de la région; il s'agit de réprimer les mouvements de libération nationale dans l'Asie du Sud-Est et de se servir des peuples de l'Asie en les dressant perfidement les uns contre les autres.

91. Pour dissimuler de pareils desseins, les promoteurs de ces plans parlent de la nécessité d'assurer soi-disant la liberté et l'indépendance des peuples de l'Asie; cependant, ils ne cachent pas qu'ils ne songent nullement à assurer l'"indépendance" de ces peuples. Il leur suffit d'en parler; cela facilite l'enrôlement des soldats dans les armées des régimes fantoches et ainsi les auteurs de ces plans peuvent masquer plus aisément leur participation dans cette aventure militaire et leur intérêt dans la guerre. A cet effet, on envisage à nouveau d'utiliser le nom et le drapeau de l'Organisation des Nations Unies qui doit, comme l'a dit un représentant du Département d'Etat, donner une sanction morale à cette entreprise militaire destinée à la défense des "intérêts importants" qui sont en jeu. Quels sont donc ces "intérêts importants" qui sont en jeu dans l'Asie du Sud?

92. Le procès-verbal officiel de la réunion tenue le 13 janvier par la Commission sénatoriale des affaires étrangères permet de se faire une idée de ces "intérêts importants" qui sont en jeu dans l'Asie du Sud et dont les Etats-Unis se préoccupent tellement. On y trouve la déclaration suivante de M. Dulles:

"Les intérêts des Etats-Unis dans cette région sont, du point de vue stratégique, très étroitement liés à ce que l'on appelle la chaîne des îles du littoral. Cette chaîne d'îles a, en réalité, deux bases continentales: au nord, la Corée continentale, au sud — nous l'espérons — l'Indochine. Entre elles, il y a des îles: le Japon, les Riou-kiou avec Okinawa, Formose, les Philippines, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Sous une forme ou sous une autre, les Etats-Unis ont conclu des ententes touchant la sécurité de chacune de ces régions; bien qu'elles n'aient pas, dans certains cas, la forme de traités, ces ententes n'en sont pas moins réelles et efficaces."

93. Quelque temps plus tard, le 29 mars, M. Dulles a de nouveau exprimé ses vues sur ce même sujet: l'Indochine et l'Asie du Sud-Est. Il a déclaré que l'Indochine était "un bol de riz" et "une région riche en matières premières telles que l'étain, le caoutchouc, le pétrole et le minerai de fer". Il a également déclaré que la perte du continent chinois a été pour les Etats-Unis un grand malheur et que ce malheur deviendrait encore plus grand s'il s'y ajoutait la perte des millions d'hommes, des immenses ressources économiques et des positions stratégiques de l'Asie du Sud-Est et des îles du Pacifique.

94. Tous ces aveux ne laissent aucun doute sur le fait que la création du bloc de Manille a pour but de permettre aux monopoles impérialistes de continuer à exploiter sans entraves les richesses naturelles de l'Asie et les peuples mêmes de ces régions; tel est le grand souci des monopoles américains qui prétendent diriger le monde, ce que leur interdisent les succès des mouvements de libération nationale en Orient et en Asie.

95. On connaît l'importance des intérêts des Etats-Unis dans toutes les parties du monde. On sait également fort bien par quels moyens les Etats-Unis ont toujours défendu avec persévérance ces intérêts depuis l'époque du président McKinley.

96. Il ressort de ces aveux que des buts et des plans tels que ceux des promoteurs du Traité de Manille n'ont rien de commun avec les intérêts de la paix. De tels pactes révèlent les intentions belliqueuses de ceux qui les ont préparés et de ceux qui y ont adhéré, et on ne saurait attacher foi aux déclarations sur les aspirations pacifiques de leurs signataires et sur les buts qu'ils prétendent viser : la défense et la sécurité des peuples de régions qui intéressent particulièrement ces monopoles.

97. L'éminent juriste américain J. Reuben Clark avait raison — il y a bien longtemps, à vrai dire — lorsqu'il affirmait, il y a un demi-siècle, dans un de ses mémoires, qu'aucun pays n'avait utilisé aussi souvent que les Etats-Unis ses forces armées pour occuper temporairement une partie du territoire de pays étrangers. Cette ingérence, ajoutait M. Joseph Clark, prenait la forme d'une véritable intervention dans les affaires politiques de ces pays étrangers. L'honorable conseiller juridique du Département d'Etat affirmait, dans ce mémorandum, qu'en pareil cas les prétextes ne manquaient pas. Les prétextes les plus couramment invoqués étaient l'humanité, la défense des citoyens du pays occupé, etc. Il écrivait il y a un demi-siècle, mais ces observations n'ont rien perdu de leur caractère d'actualité.

98. A Manille aussi, on a tenté de camoufler ce nouvel acte d'agression en parlant de défense et de sécurité, mais ces déclarations ne sauraient tromper personne.

99. Parallèlement à la création du bloc de Manille, des officiers d'état-major et d'autres spécialistes élaborent concrètement les plans d'une nouvelle guerre mondiale. On tente de présenter tout cet ensemble de mesures militaires comme s'il s'agissait d'un plan de riposte massive. Ce plan dit de riposte massive n'est, à vrai dire, rien d'autre qu'un plan de préparation d'une guerre préventive. C'est pur artifice que de parler de "riposte" dans ce cas. L'emploi de ce mot vise à induire en erreur l'opinion publique, à faire croire que les opérations militaires qui se préparent ne seraient qu'une riposte à une attaque, alors que chacun sait depuis longtemps que la prétendue agression qui se préparerait contre les Etats-Unis n'est qu'un mythe.

100. A la base du plan dit de riposte massive se trouve le désir évident de déclencher une guerre préventive, de frapper le premier. C'est bien cela la guerre préventive. En préparant l'action qu'ils appellent une riposte massive, action qui n'a pas, ne saurait avoir et n'est pas destinée à avoir le caractère d'une riposte, les auteurs de ce plan partent de l'idée que les généraux américains ont avantage à déclencher eux-mêmes la guerre contre l'ennemi supposé, pour ne pas perdre cette guerre. Ces plans ne sont qu'une répétition des projets insensés de guerre éclair conçus par Hitler ou des rêves des militaristes japonais qui ont attaqué les Etats-Unis à Pearl-Harbor.

101. En réclamant ces plans de riposte massive, M. Dulles a déclaré, dans un discours prononcé au début de cette année, que les Etats-Unis d'Amérique devaient frapper n'importe où dans le monde — dans l'Arctique et sous les tropiques, en Asie, dans le Proche-Orient et en Europe, sur les mers, sur terre et dans

les airs, avec les armes anciennes aussi bien que nouvelles. Voilà ce qu'on appelle une riposte!

102. Ces menaces d'attaque directe dans toutes les parties du monde ne font-elles pas apparaître le véritable caractère agressif de ces prétendues ripostes, qui, dans ces conditions, auront forcément le caractère non de ripostes, mais de coups portés en premier? En les qualifiant de ripostes, on ne cherche qu'à masquer le fait qu'on prépare la guerre.

103. Un homme aussi influent que M. Gordon Dean, l'ancien Président de la Commission de l'énergie atomique des Etats-Unis, a confirmé que tel est bien le sens de cette politique lorsque, dans un numéro très remarqué du *Bulletin of Atomic Scientists*, il a lancé un appel direct à la guerre atomique préventive contre l'Union soviétique.

104. Le contre-amiral Lewis L. Strauss, actuellement Président de la Commission de l'énergie atomique des Etats-Unis, traduisait le même sentiment lorsqu'il déclarait devant la Commission sénatoriale du budget que, de l'avis du Comité des chefs d'état-major, il fallait exploiter la nette prépondérance des Etats-Unis en armes thermonucléaires pour assurer la suprématie de ce pays.

105. Conformément à ces directives tendant à l'emploi massif des armes atomiques et des armes à l'hydrogène, armes d'agression typiques, on cherche à répandre au maximum dans l'armée les armes atomiques, les fusées d'artillerie à charge atomique, telles que "Honest John", "Corporal", "Regulus", etc.

106. Les militaristes invétérés font appel aux passions guerrières en vantant la puissance de l'artillerie atomique américaine qui, disent-ils ouvertement, saura percer dans le front ennemi des "brèches énormes" par lesquelles "se rueront" les troupes d'assaut pour assurer la victoire. Voilà ce qu'ils appellent une riposte! En fait, c'est la guerre préventive. Il s'agit d'être en mesure de frapper les premiers, si le spectre d'une agression en préparation apparaît soudain à l'horizon de la politique internationale. Que ce spectre soit une réalité ou une illusion, peu importe. Dès que ce danger imaginaire apparaîtra — et s'il n'apparaît pas il sera toujours possible de faire croire qu'il est apparu, puisque, selon M. Clark, l'ancien jurisconsulte du Département d'Etat, on n'est jamais à court de prétextes — cette riposte massive sera immédiatement déclenchée.

107. Ce que je viens de dire montre que, dans l'esprit des intéressés, tout se passera parfaitement bien. D'énormes brèches seront percées, par ces brèches se rueront les assaillants, et la victoire sera dans le sac. Tout se passe d'une façon parfaite, conformément aux prévisions. Mais on dit chez nous, à propos de ce genre de fanfaronnades: "Les plans sont toujours très beaux sur le papier, mais en réalité la route est semée d'embûches." Voilà ce qu'il ne faut jamais oublier.

108. Le rapport semestriel de la Commission de l'énergie atomique des Etats-Unis intitulé *Major Activities in the Atomic Energy Programme*, dans son numéro de janvier à juin 1954, qui vient de paraître, prouve également que le stockage d'armes atomiques est le principal souci de la politique des Etats-Unis. Ce rapport contient des choses bien intéressantes. Par exemple: "Le stock national d'armes atomiques, dont le volume total croît rapidement, tend à plus de variété et à une plus grande diversité dans l'emploi de ces armes." Plus loin, nous lisons dans ce rapport:

“Le développement de cette famille d’armes” — une belle famille en vérité — “a accru les possibilités d’application militaire des matériaux fissiles dont on dispose. Depuis 1950, parallèlement au développement des armes atomiques, on a intensifié les recherches collectives relatives aux armes thermonucléaires... Une décision de politique nationale a ordonné d’utiliser tous les moyens pour que les Etats-Unis conservent leur prépondérance. Conformément à cette décision, le Président a chargé la Commission de poursuivre la production des armes atomiques au cours de l’année 1954.”

Suis-je fondé à dire, dès lors, que la production des armes atomiques et des armes thermonucléaires est le premier souci de la politique des Etats-Unis d’Amérique? Je pense que oui.

109. On sait que c’est le budget qui reflète le mieux la vie d’un Etat. Sans entrer pour le moment dans les détails, je dois constater que les budgets des Etats occidentaux traduisent clairement une politique militariste. Cela est particulièrement vrai du budget des Etats-Unis.

110. Si l’on compare, dans le budget actuel des Etats-Unis, les dépenses militaires et les dépenses affectées à la sécurité sociale, à la santé publique, à l’enseignement et au logement, on constate que l’ensemble de ces derniers postes n’absorbe que 4,2 pour 100 des dépenses totales, alors que 66 pour 100 de celles-ci servent directement à des fins militaires. Cette comparaison suffit à révéler le caractère de ce budget, et celui de la politique de cet Etat, puisque, je le répète, le budget est le miroir de la politique d’un Etat. Les chiffres ci-dessus, qui caractérisent le budget actuel des Etats-Unis, sont également une démonstration éloquente de ce qu’implique en réalité la politique dite de l’appui sur la force; ils montrent, en effet, l’énorme fardeau que cette politique représente pour les contribuables et tout ce qu’ils perdent ainsi dans le domaine de l’enseignement, de la santé publique et d’autres mesures d’ordre social.

111. D’autre part, d’immenses monopoles, qui accaparent toutes les commandes militaires, tirent des profits fabuleux de la production des armes atomiques. La production de l’énergie atomique à des fins pacifiques ne présente pas grand intérêt pour eux; peut-être ne les intéresse-t-elle pas du tout, pas plus d’ailleurs qu’elle n’intéresse les milieux politiques dirigeants des Etats-Unis. Ce n’est pas par hasard qu’aux Etats-Unis, comme on l’a appris de source autorisée, la mise en service d’un réacteur atomique pour la production d’énergie électrique, c’est-à-dire pour un but pacifique, n’aura lieu que dans trois ou quatre ans, alors que l’Union soviétique a déjà construit une centrale électrique utilisant l’énergie atomique. La mise en service de cette centrale électrique en Union soviétique a marqué le début d’une véritable révolution industrielle et technique. Ce fait a donné encore plus de confiance dans le grand avenir de l’énergie atomique au service des besoins pacifiques de l’humanité; il a suscité, en même temps, de graves inquiétudes dans le camp des militaristes qui, comme on le sait, ne s’intéressent nullement au développement de la production de l’énergie atomique à des fins pacifiques.

112. De nombreux faits indiquent que les militaristes ne se soucient guère d’un tel progrès et que toute leur attention et tous leurs efforts visent à développer au maximum la production des armes atomiques. Ils con-

tinuent à tabler sur leur supériorité imaginaire dans ce domaine et, d’autre part, ils s’efforcent d’augmenter encore la tension internationale qui leur permet de lancer d’énormes programmes militaires dont l’exécution fait la joie des monopoles. Cette politique fait également l’affaire de cercles militaires influents représentés par des hommes tels que l’amiral Radford, le général Gruenther et d’autres qui, à l’heure actuelle, s’occupent d’élaborer les plans d’une stratégie à longue distance, qui se fondent également sur la guerre préventive avec recours aux armes atomiques et aux armes à l’hydrogène.

113. Cette année a vu, dans les pays occidentaux et en particulier aux Etats-Unis, une accélération de la course aux armements. Aux Etats-Unis, cela s’est traduit en particulier par une accumulation d’armes atomiques et d’armes à l’hydrogène; il en est résulté une augmentation des dépenses de la Commission de l’énergie atomique qui ont atteint, aux dires de personnes compétentes, une somme plus forte que jamais au cours de toutes ces dernières années. Ainsi, on a redoublé d’efforts pour faire, comme l’a dit M. Dulles, de l’énergie atomique un instrument de mort au lieu d’une source d’enrichissement.

114. L’année dernière déjà, à l’occasion de la proposition du 8 décembre, le Gouvernement de l’Union soviétique a marqué l’importance considérable de la possibilité qui s’offre d’employer l’énergie atomique à des fins pacifiques et il s’est déclaré prêt à négocier à ce sujet. Le 30 janvier et le 2 février 1954, le Gouvernement de l’Union soviétique a fait tenir aux Gouvernements des Etats-Unis d’Amérique, du Royaume-Uni et de la France un projet de déclaration concernant la renonciation inconditionnelle à l’emploi des armes atomiques ou à l’hydrogène et des autres armes de destruction massive. Dans le préambule de cette déclaration, les signataires se disaient résolus à libérer l’humanité de la menace d’une guerre destructive où seraient employées des armes atomiques ou à l’hydrogène et d’autres armes de destruction massive. En outre, le préambule de cette déclaration soulignait le désir d’aider par tous les moyens à faire que les grandes découvertes scientifiques dans le domaine de l’énergie atomique soient consacrées uniquement à des fins pacifiques pour le bien-être des peuples et l’amélioration de leurs conditions de vie.

115. Le Gouvernement soviétique partait du principe que l’ensemble des matières atomiques, et non pas seulement une partie de ces matières, doit être affecté entièrement à des fins pacifiques, afin que les conquêtes de la science dans ce domaine servent, non pas à la guerre et à l’extermination massive d’êtres humains, mais à l’élévation du niveau de vie et au bien-être de l’humanité. Le Gouvernement soviétique considère que cet emploi offrirait des possibilités extraordinaires au développement de l’industrie, de l’agriculture et des moyens de transport et au progrès de la médecine, de la technique et de la science en général. Le Gouvernement de l’Union soviétique est d’avis que la proposition des Etats-Unis en date du 8 décembre [470<sup>ème</sup> séance] n’est pas de nature à écarter le danger d’une guerre atomique, danger qui suscite une inquiétude croissante dans de nombreux pays, surtout en raison de l’apparition de nouveaux types, toujours plus meurtriers, d’armes atomiques et d’armes à l’hydrogène. Telle est la position de l’Union soviétique.

116. L’ordre du jour de notre session comprend un nouveau point intitulé: Coopération internationale pour

l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques [point 67]. Malheureusement, on ne nous a présenté jusqu'à présent aucune proposition concrète à cet égard, sous forme de programme ou d'idées directrices; nous devons donc revenir sur cette question plus tard, lorsque nous aurons reçu des propositions plus concrètes avec une documentation appropriée.

117. Les communications échangées sur cette question entre l'Union soviétique et les Etats-Unis d'Amérique viennent d'être publiées [A/2738]. Elles permettent de se faire une idée complète de la position adoptée par l'Union soviétique à l'égard des mesures tendant à l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. A ce propos, je ne puis m'empêcher de m'étonner de ce que M. Dulles, à l'Assemblée générale [475ème séance], et M. Lodge, devant le Bureau [94ème séance], aient pu déclarer que le Gouvernement de l'Union soviétique avait rejeté la proposition qui lui était faite de négocier au sujet des mesures propres à permettre l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. Pour montrer que de telles affirmations sont sans fondement, il suffit, par exemple, de se reporter au passage suivant de l'aide-mémoire en date du 27 avril que le Gouvernement de l'Union soviétique a adressé au Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique :

"Toujours désireux de contribuer à consolider la paix parmi les nations et, dans la situation actuelle, plus particulièrement d'aider à supprimer la menace d'une guerre atomique, le Gouvernement de l'Union soviétique a déclaré qu'il était disposé à prendre part à des négociations à cet effet."

118. Dans la note du 22 septembre dont M. Dulles avait, selon toute probabilité, pris connaissance avant son intervention du 23 septembre et que M. Lodge avait très certainement lue avant sa déclaration du 24 septembre, nous lisons ceci :

"Le Gouvernement de l'Union soviétique se déclare prêt pour sa part à poursuivre ces négociations pour examiner les propositions du Gouvernement de l'Union soviétique ainsi que les propositions du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique."

Comment peut-on dire, dans ces conditions, que le Gouvernement de l'Union soviétique a refusé de participer à de telles négociations? Comment peut-on le dire? Qui espère-t-on convaincre?

119. Il n'y a pas lieu non plus de présenter la position de l'Union soviétique à cet égard comme si celle-ci désirait mettre je ne sais quelles conditions préalables à sa participation à l'étude des mesures tendant à l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques.

120. Il convient de relever également que la proposition du 8 décembre passe sous silence la question de l'inadmissibilité de l'emploi des armes atomiques et qu'elle ne tient pas compte des demandes pressantes des peuples qui réclament l'interdiction de l'arme atomique et son élimination des armements des Etats.

121. Or, une telle attitude ne répond pas aux intérêts du maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'Union soviétique considère qu'il est indispensable de conclure un accord international qui interdise l'utilisation de l'énergie atomique à des fins militaires et qui permette de réserver l'utilisation de l'énergie atomique à la satisfaction des seuls besoins pacifiques de l'humanité. Les chances de réaliser un accord sur une coopération internationale pour l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques sont loin d'être épuisées. C'est là notre conviction intime.

122. Quant à notre proposition selon laquelle les Etats renonceraient à l'emploi de l'arme atomique et de l'arme à l'hydrogène, il ne fait pas de doute que la nécessité de conclure un accord à cet effet, loin d'avoir disparu, se fait plus pressante que jamais, si l'on tient compte des nombreux faits que je viens d'évoquer et que je me dispenserai de répéter. En effet, le monde court réellement ce danger de la course aux armements atomiques; il risque de voir utiliser ces armes, de voir éclater une guerre atomique, en particulier à des fins préventives. Par conséquent, il est d'autant plus nécessaire que l'Organisation des Nations Unies prenne des mesures afin que personne n'ose employer ces armes. Personne ne devrait fabriquer ces armes; il faut les frapper d'ignominie. Le danger qu'elles présentent existe incontestablement.

123. A cet égard, je voudrais rappeler l'avis d'un savant bien connu, M. Bernard Baruch, l'un des coauteurs, on le sait, du plan Acheson-Baruch-Lilienthal pour le contrôle de l'énergie atomique; il a exprimé son opinion dans un ouvrage intitulé *A Philosophy for our Time* (Une philosophie pour notre époque) que j'ai lu récemment. Dans cette brochure, que l'on peut trouver dans toutes les librairies de New-York, M. Baruch reconnaît que ce danger de l'utilisation de l'arme atomique subsiste, indépendamment de la création d'un pool atomique et d'autres mesures qui sont, à juste titre, destinées à assurer l'emploi de l'énergie atomique à des fins pacifiques et qui, pour cette raison, doivent bénéficier de l'appui de tous. Dans sa brochure, M. Baruch écrit :

"Quelle que soit la contribution apportée à ce pool international, les divers Etats continueraient à garder la plus grande partie des matériaux fissiles dont ils disposent pour développer la fabrication d'armes atomiques et d'autres armes nucléaires."

Et M. Baruch ajoute :

"Le danger d'une attaque atomique n'en serait pas réduit, ni la course aux armements ralentie."

124. L'expérience de l'année passée a montré que, depuis qu'ils ont fait leur proposition tendant à former un pool atomique, les Etats-Unis, loin de ralentir la course aux armements, de réduire leurs stocks d'armes nucléaires ou de cesser de prendre d'autres mesures militaires et agressives, ont redoublé d'efforts dans ces domaines, surtout en ce qui concerne la production d'armes nucléaires.

125. De nombreux faits survenus au cours de cette année prouvent que la politique extérieure des Etats-Unis est toujours une "politique de force". Aussi les diverses mesures publiques d'ordre militaire prises en vertu de cette politique sont-elles axées sur l'arme atomique qui, comme on l'a déclaré officiellement, constitue la base de l'application pratique de la politique étrangère des Etats-Unis. Une telle politique suscite, dans le pays, une véritable psychose de guerre, elle attise la haine et l'inimitié envers les autres peuples et elle alimente la propagande menée en faveur d'une nouvelle guerre mondiale. Tout ceci entraîne inévitablement l'organisation de plus en plus de bases militaires sur le territoire d'autres Etats et la création de blocs militaires de plus en plus nombreux, sous le prétexte fallacieux de la défense contre on ne sait quelle menace imaginaire de la part des pays du communisme.

126. Le succès de la Conférence de Genève, qui a déjoué les visées agressives des partisans de la politique d'appui sur la force, et l'échec essuyé par la politique

extérieure des Etats-Unis du fait du rejet du traité dit de la communauté européenne de défense, de même que l'insuccès des efforts entrepris pour empêcher l'arrêt des hostilités en Indochine, poussent les milieux réactionnaires de certains pays, notamment ceux des Etats-Unis et de leurs alliés occidentaux, à de nouvelles manœuvres en vue de s'opposer à une réduction de la tension internationale et à la normalisation des relations internationales. Nous ne doutons pas que ces tentatives ne soient, elles aussi, vouées à l'échec, car la volonté de paix grandit de jour en jour parmi les peuples, cependant que les forces de guerre s'affaiblissent de plus en plus. C'est là un événement important qui inspire une profonde satisfaction aux partisans de la paix.

127. Pour les monopoles américains, la politique de l'appui sur la force est aussi un excellent moyen de maintenir au maximum une conjoncture de guerre, dans l'espoir d'arrêter le développement de la crise cyclique dans laquelle sont entrés les Etats-Unis, dans l'espoir de s'enrichir toujours plus grâce aux commandes de guerre.

128. Les phénomènes de crise qui sont apparus aux Etats-Unis ont également une influence pernicieuse sur la situation économique des autres pays occidentaux et sur celle des pays agricoles et coloniaux. La politique économique des Etats-Unis, avec ses tarifs douaniers élevés, ses lois sur l'achat préférentiel des produits américains, etc., entrave les exportations de l'Europe occidentale vers les Etats-Unis; elle engendre une "soif de dollars" qu'aggravent encore les mesures prises par les Etats-Unis pour limiter le commerce, l'embargo concernant la République populaire de Chine et la République populaire démocratique de Corée et d'autres mesures de ce genre qui font également grand tort aux pays de l'Europe occidentale. L'Europe occidentale pourrait facilement mettre fin à la "soif de dollars" si elle était libérée des entraves imposées à son commerce avec l'Union soviétique, la République populaire de Chine et les pays de démocratie populaire. La reprise des importations en provenance de l'Europe orientale, de l'Union soviétique, de la République populaire de Chine, de la Pologne, de la Hongrie, de la Tchécoslovaquie et d'autres pays, comme avant l'entrée en vigueur du *Battle Act* et d'autres mesures restrictives, permettrait aux pays de l'Europe occidentale, selon les calculs d'experts, d'économiser environ 600 millions de dollars sur les seuls produits suivants: blé, maïs, orge, tabac brut, bois, pétrole brut et dérivés du pétrole.

129. De toute évidence, il est nécessaire et urgent d'écartier les barrières artificielles qui empêchent le retour à des relations commerciales et économiques normales. Une telle mesure répondrait aux intérêts vitaux de tous les peuples. Elle serait conforme aux intérêts des pays peu développés, lesquels ont particulièrement besoin de la levée de l'embargo et des autres mesures restrictives imposées au commerce. La suppression de cette barrière servirait aussi les intérêts de la paix et de la sécurité internationales. A cet égard, le commerce constitue un facteur important qui rapproche les hommes, élimine les méfiances mutuelles et garantit la possibilité d'une collaboration pacifique et efficace entre les peuples.

130. L'ample mouvement qui se dessine dans le monde en faveur d'une normalisation des relations économiques entre les peuples, et surtout des relations commerciales, est donc tout naturel. On doit signaler, à ce propos, que, dans l'un de ses derniers rapports, la United States

Foreign Operations Administration — je voudrais mentionner aussi quelques faits positifs tirés de l'activité de diverses institutions d'autres pays, y compris les Etats-Unis — a constaté qu'en Europe occidentale l'opinion gagne de plus en plus, que les échanges commerciaux entre l'Est et l'Ouest offrent de vastes perspectives et que, pour les pays occidentaux, de tels échanges peuvent être une véritable corne d'abondance capable de les délivrer du chômage, de la misère et des difficultés de change, ainsi que de constituer la base d'une paix solide et durable. En disant cela, je ne fais pas de propagande, je cite l'un des derniers rapports de la United States Foreign Operations Administration.

131. Comme l'expérience de cette année l'a montré, les milieux d'affaires du monde entier désirent, dans leur très grande majorité, étendre les relations commerciales et économiques avec l'Union soviétique, la République populaire de Chine et les pays de démocratie populaire; ils se rendent compte, en effet, que de telles relations contribueront dans une large mesure à leur bien-être économique, culturel et politique.

132. La revue britannique *The Economist* a publié ces jours-ci, je viens d'en prendre connaissance, une déclaration du Vice-Président de l'Association des chambres de commerce britanniques. Nous y lisons que "le plus grand espoir d'élargir, dans l'avenir immédiat, les marchés d'outre-mer réside dans le développement du commerce entre l'Est et l'Ouest".

133. De quoi s'agit-il donc? Où sont donc les difficultés? Elles proviennent de lois telles que le *Battle Act*, de diverses restrictions, qu'il faudra éliminer si l'on veut réaliser les espérances des peuples. L'Union soviétique a choisi précisément cette voie-là; elle étend et développe ses relations avec tous les pays qui désirent orienter leurs efforts vers le même but. Les relations commerciales de l'Union soviétique s'étendent d'année en année. Depuis 1948, l'Union soviétique a plus que doublé le chiffre de son commerce extérieur. La vie elle-même se charge de faire tomber les chaînes par lesquelles on voudrait entraver le développement des relations économiques entre l'Union soviétique et les pays occidentaux. Ces relations s'accroissent sans cesse. Elles renouvellent l'atmosphère politique internationale en faisant circuler l'air frais de la confiance mutuelle et du respect des intérêts d'autrui.

134. La politique commerciale de l'Union soviétique, qui vise à la consolidation et au libre développement des rapports économiques internationaux, est partie intégrante de la politique extérieure de l'Union soviétique, laquelle traduit la ferme volonté du peuple soviétique de vivre en paix et en amitié avec tous les peuples, de consolider la paix et la sécurité internationales.

135. Il y a plus de trente ans, à l'occasion de la Conférence de Gênes, le grand fondateur de l'Etat soviétique, Lénine, constatait que la collaboration entre la République soviétique et les pays capitalistes était non seulement possible mais inévitable. Il est certain, déclarait-il, que les intérêts vitaux, les intérêts essentiels et pratiques de tous les pays capitalistes, tels qu'ils se sont manifestés ces dernières années, commandent à ces pays de développer, de régulariser et d'étendre leur commerce avec la Russie. Et puisque ces intérêts existent, ajoutait Lénine, on pourra se disputer, se quereller, être en désaccord sur diverses questions — il est même fort probable qu'il y aura des désaccords — mais, pour finir, cette nécessité économique fondamentale l'emportera et on peut affirmer sans grand risque d'erreur que le déve-



lancement de relations commerciales normales entre la République soviétique et le monde capitaliste se poursuivra inévitablement.

136. L'Union soviétique applique fidèlement sa politique de paix, en préconisant l'adoption de mesures importantes et radicales qui puissent écarter la menace d'une nouvelle guerre mondiale, préserver l'humanité de souffrances sans nombre et empêcher l'extermination de millions d'hommes.

137. C'est à l'heureuse solution de ce problème, le plus important qui soit, que l'Union soviétique entend consacrer tous ses efforts, comme elle l'a fait à chacune des sessions antérieures. L'Union soviétique est profondément convaincue que l'Assemblée générale saura résoudre ce problème. Elle doit le faire, si elle veut répondre au désir des peuples qui réclament la paix et la sécurité.

138. Pour les raisons que je viens d'exposer, la délégation de l'Union soviétique soumet à l'examen de la présente session de l'Assemblée générale le projet de résolution suivant [A/2742/Rev.1] intitulé "Conclusion d'une convention internationale (ou d'un traité international) concernant la réduction des armements et l'interdiction de l'arme atomique, de l'arme à l'hydrogène et des autres types d'engins de destruction massive":

"I. L'Assemblée générale charge la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies d'élaborer, en prenant pour base les propositions de la France et du Royaume-Uni en date du 11 juin 1954, et de soumettre à l'approbation du Conseil de sécurité un projet de convention internationale (ou de traité international) ayant pour objet de consolider la paix et la sécurité internationales et prévoyant l'interdiction de l'arme atomique, de l'arme à l'hydrogène et des autres types d'engins de destruction massive, ces armes et ces engins devant être éliminés des armements des Etats, ainsi qu'une réduction substantielle des armements et l'établissement d'un contrôle international de l'application de ces décisions.

"A ces fins, la convention (ou le traité) devra contenir les dispositions fondamentales suivantes:

"1. Mise en œuvre simultanée des mesures ci-après:

"a) Dans un délai de six mois (ou d'un an), les Etats réduisent leurs armements, leurs forces armées et les crédits budgétaires affectés aux besoins militaires dans une proportion de 50 pour 100 des normes convenues. La réduction des armements et des forces armées s'effectue à partir du niveau des armements et des forces armées existant au 31 décembre 1953, et la réduction des crédits à partir du niveau des dépenses effectuées, au titre des besoins militaires, au cours de l'année qui s'est terminée le 31 décembre 1953.

"b) En vue de contrôler l'exécution par les Etats des obligations prévues à l'alinéa a en ce qui concerne la réduction des armements et des forces armées, il est créé auprès du Conseil de sécurité une commission internationale provisoire de contrôle ayant le droit d'exiger des Etats les renseignements nécessaires sur la mise en œuvre des mesures relatives à la réduction des armements et des forces armées. Cette commission prendra toutes mesures utiles pour surveiller l'exécution par les Etats des obligations qu'ils auront contractées touchant la réduction des armements et des forces armées, ainsi que des crédits affectés aux besoins militaires. Les Etats présenteront à la commission, périodiquement et dans les délais

fixés, des renseignements sur la mise en œuvre des mesures prévues par la convention.

"2. Dès exécution des mesures indiquées au paragraphe 1, il est prévu de prendre simultanément les mesures suivantes:

"a) Dans un délai de six mois (ou d'un an), les Etats réduisent leurs armements, leurs forces armées et les crédits budgétaires affectés aux besoins militaires dans la proportion des 50 pour 100 restants des normes convenues, à partir du niveau des armements et des forces armées existant au 31 décembre 1953, et réduisent les crédits à partir du niveau des dépenses effectuées au titre des besoins militaires au cours de l'année qui s'est terminée le 31 décembre 1953.

"b) Mise en vigueur de l'interdiction complète de l'arme atomique, de l'arme à l'hydrogène et des autres types d'engins de destruction massive, avec arrêt de la production de ces types d'armes et leur élimination complète des armements des Etats; toutes les matières atomiques existantes ne seront utilisées qu'à des fins pacifiques.

"L'exécution de ces mesures ne devra pas se terminer plus tard que l'exécution des mesures de réduction des armements et des forces armées prévues à l'alinéa a du paragraphe 2, la production de l'arme atomique et de l'arme à l'hydrogène devant cesser immédiatement dès qu'aura commencé la réduction des 50 pour 100 restants des normes convenues des armements, des forces armées et des crédits affectés aux besoins militaires.

"c) Les Etats instituent un organe international permanent chargé de contrôler l'exécution de la convention (ou du traité) concernant l'interdiction de l'arme atomique, de l'arme à l'hydrogène et des autres types d'engins de destruction massive, l'arrêt de la production de ces types d'armes et leur élimination des armements des Etats, ainsi que la réduction des armements, des forces armées et des crédits affectés aux besoins militaires.

"Cet organe international disposera de pleins pouvoirs de contrôle, y compris l'inspection sur une base permanente, dans la mesure nécessaire pour assurer l'exécution de la convention par tous les Etats.

"II. Quant à la proposition contenue dans le mémorandum de la France et du Royaume-Uni en date du 11 juin 1954 et relative à l'"interdiction d'employer les engins nucléaires, sauf en cas de défense contre l'agression", l'Assemblée générale charge la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies d'examiner cette question en détail et de présenter ses recommandations."

139. En présentant ces propositions, l'Union soviétique est profondément convaincue qu'elles retiendront toute votre attention et qu'elles offriront une méthode qui aidera l'Organisation des Nations Unies à faire son devoir dans la lutte contre le danger du recours à l'arme atomique, dans la lutte contre la course aux armements et contre la menace d'une nouvelle guerre, dans la lutte pour la paix et la sécurité des peuples.

140. M. STEPHANOPOULOS (Grèce): Monsieur le Président, je désire en tout premier lieu vous féliciter pour votre élection. La délégation hellénique est heureuse de voir que la conduite des travaux de la neuvième session de l'Assemblée générale est confiée à une personnalité représentative de l'esprit européen dans sa projection la plus universelle. Elle vous souhaite dans

l'accomplissement de votre tâche tout le succès que comporte votre mérite.

141. Au cours de la discussion générale qui s'engage au début de chaque session ordinaire de l'Assemblée, il est d'usage pour la plupart des orateurs qui se succèdent à cette tribune de faire ce que l'on pourrait appeler le "bilan de la paix". Ce bilan est fait généralement d'appréciations sur le passé et d'espairs pour l'avenir. Juger les événements dans le circuit desquels nous sommes nous-mêmes pris n'est pas toujours facile, et il est encore plus difficile de dégager de ces événements des vérités objectives pouvant servir à orienter toujours dans le bon sens l'évolution de la situation internationale.

142. Chacun, selon son point de vue, ses intérêts et sa doctrine, porte sur les événements de tous les jours une appréciation qui est la sienne, mais qui n'est pas toujours celle de tout le monde. Ainsi, la réalité, que chacun de nous connaît à sa façon et à sa propre mesure, n'offre que très rarement un terrain d'entente et d'action commune.

143. C'est bien pour cette raison qu'après avoir enregistré les faits tels qu'ils se sont produits, ainsi que les opinions diverses de tous ceux qui apportent sur ces faits des appréciations responsables, il apparaît nécessaire de rechercher un autre facteur pouvant servir de dénominateur commun pour orienter plus sûrement nos efforts dans le chemin de l'édification de la paix. Ce facteur ne peut être autre que la légalité internationale et le respect des principes sur lesquels elle est fondée.

144. Pour ma part, sans avoir nullement l'intention d'interpréter dans un sens ou dans l'autre l'évolution récente de la situation internationale, je dois reconnaître qu'à première vue une impression favorable se dégage du fait que les conflits armés dans le monde sont en constante régression. Il y a déjà moins de sang qui coule. Cela peut être considéré comme une appréciable réalisation de la paix en marche.

145. Toutefois, on ne saurait pour cette seule raison adopter un optimisme prématuré, car ce serait méconnaître que sur plusieurs points du globe nous nous trouvons encore en présence de situations inquiétantes et de tensions, dont le potentiel explosif et la menace constante appellent la vigilance de tous ceux qui portent la lourde charge des responsabilités mondiales.

146. En marge des grands points cardinaux définissant l'orientation générale des rapports internationaux, nous devons aussi enregistrer les efforts déployés dans les secteurs régionaux en vue de la consolidation de la paix. Si, dans certains de ces secteurs, on signale des échecs, dans d'autres des résultats particulièrement satisfaisants ont été obtenus. Ainsi, considérant sous ce rapport les développements récents qui se sont produits dans le sud-est européen, j'ai la très grande satisfaction de signaler à l'attention de l'Assemblée l'œuvre constructive que représente, dans le cadre de l'édification de la paix, la conclusion du Traité d'alliance tripartite signé à Bled le 9 août 1954. Il est à souligner que ce traité, dont le caractère et la teneur sont purement défensifs, rend encore plus effective dans le domaine de la sécurité la coopération étroite et amicale existant entre la Grèce, la Yougoslavie et la Turquie. Les gouvernements de ces trois pays ont également pris le soin de placer ce traité dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, de façon à la lier étroitement — je dirais même organiquement — aux articles y relatifs de la Charte. L'articulation défensive du Traité de Bled et des dispositions correspondantes de la Charte témoigne de

l'attachement des pays signataires à l'Organisation des Nations Unies.

147. Pour rester dans le secteur intéressant plus particulièrement la Grèce, je dois mentionner l'amélioration de nos rapports avec la Bulgarie. Dans la mesure où le Gouvernement bulgare manifesterait son intention de développer son action dans la légalité internationale, nous pouvons espérer une normalisation progressive des relations gréco-bulgares.

148. J'avais relevé, au début, que le respect des principes fondamentaux — principes de droit et principes moraux — qui régissent la vie de la communauté internationale peut seul nous donner la mesure des progrès accomplis dans l'œuvre de l'établissement de la paix. C'est dans la direction de l'application de ces principes que nous devons déployer nos efforts. Nous serons aidés en cela par le fait que ces principes sont déjà établis et consignés dans la Charte des Nations Unies. Le chemin de la paix est celui de la Charte. C'est le chemin de la justice et de la liberté, du droit supplantant l'arbitraire, de la coopération internationale encouragée par le respect des libertés fondamentales pour tous, de l'intérêt général dominant les intérêts particuliers, de l'égalité des droits des peuples, du respect des droits de l'homme reconnu désormais comme "matière première" de la communauté internationale par la conscience internationale. En dehors du respect de ces principes fondamentaux de liberté et de justice, il est impossible d'établir des rapports de confiance et de bonne entente. Aussi, en dehors de ces principes, l'Organisation des Nations Unies ne pourra jamais remplir sa mission bienfaitrice; son autorité sera vite ébranlée si elle ne respecte pas elle-même les principes inscrits au fronton de sa Charte ou si elle n'arrive pas à les faire respecter de tous.

149. Dans son introduction au rapport annuel sur l'œuvre accomplie par l'Organisation des Nations Unies [A/2663], le Secrétaire général pose le problème de l'utilisation de cette organisation par les pays Membres chaque fois que la recherche de solutions pacifiques des problèmes internationaux actuels s'impose. Je dois dire que, dans ce texte particulièrement remarquable par sa généreuse inspiration et par sa mesure, le Secrétaire général nous donne des directives d'orientation extrêmement utiles. Lorsqu'il s'agit de rendre service à la cause de la paix, on ne saurait exclure d'avance des moyens ou des voies susceptibles de conduire à ce but. Toutefois, les Etats Membres, conscients des grandes possibilités et des garanties effectives qu'offre l'Organisation des Nations Unies, auraient intérêt à considérer en toutes occasions notre organisation mondiale comme le chemin normal et régulier à suivre pour rechercher la solution des problèmes ou des différends ayant un caractère international.

150. Même lorsque, pour des raisons d'ordre particulier, il apparaît indispensable de renoncer au recours normal à l'Organisation des Nations Unies pour s'engager dans d'autres voies de solution pacifique, il serait extrêmement utile d'assurer une liaison entre l'Organisation des Nations Unies et les efforts déployés en dehors de cette organisation, ne fût-ce que par le seul souci de la tenir d'une manière autorisée au courant de tous les développements importants de la vie internationale. Ainsi, dans la pensée du Secrétaire général, les Nations Unies ne devraient pas seulement être un "outil" pour l'élaboration de solutions constructives et pacifiques aux mains de la communauté internationale, mais mieux que cela, un véritable "pli mental" rappelant à tous et en toutes circonstances que le monde s'est désormais engagé

dans la voie de la coopération organisée et que l'on ne saurait méconnaître cette nouvelle évolution des rapports internationaux. Les Nations Unies creusent pour la vie internationale le grand sillon de l'avenir. Il est extrêmement important de ne pas s'éloigner, dans la mesure du possible, de ce sillon. C'est bien dans cet esprit que le Gouvernement royal hellénique, considérant que les principes fondamentaux de la Charte constituent pour tous des obligations internationales concrètes et des règles de conduite pertinentes, a toujours mis sa confiance dans l'Organisation des Nations Unies, dont l'Assemblée générale exprime l'autorité suprême et la conscience profonde.

151. La mission de l'Assemblée générale quant à la réalisation des objectifs pacifiques des Nations Unies est particulièrement importante. Indépendamment de la nature de ses fonctions et de sa structure, l'Assemblée générale est l'organe principal des Nations Unies chargé de l'organisation de la paix. Qu'on lui reconnaisse le caractère d'une conférence diplomatique permanente ou qu'on lui attribue les qualités d'une assemblée politique préfigurant en quelque sorte l'organisation démocratique du monde futur, on ne saurait nier qu'en tous les cas l'Assemblée générale est bien le principal centre d'évolution de la communauté internationale, la véritable "matrice" du monde de demain. Ce monde, dans la mesure où l'aveuglement des passions ne le conduirait pas au suicide de la guerre, suivra le chemin de la légalité. Les communautés nationales ont déjà parcouru le même chemin avant d'arriver à imposer à leurs sociétés un ordre légal respecté de tous.

152. Il est à noter qu'il existe, au sein de l'Assemblée générale, des éléments positifs susceptibles de servir le développement progressif de la légalité et le respect de certaines règles à observer dans la conduite des affaires internationales. Je n'ai pas l'intention de procéder à une analyse plus détaillée de ce problème qui, cependant, dans la mesure où il affecte l'avenir même de l'Organisation des Nations Unies, devrait faire l'objet de nos préoccupations et de nos études. Je cite en exemple, cependant, le principe de l'égalité de tous les Etats Membres lors des votes, principe qui est non seulement une émanation de l'esprit démocratique inspirant notre organisation, mais aussi un élément positif de droit. Sur ce point, nous devons reconnaître que les grandes puissances, en acceptant le principe de l'égalité dans le vote, force motrice pour le fonctionnement de l'Assemblée, ont apporté une précieuse contribution à l'œuvre de l'édification de la paix. Il est à peine nécessaire de rappeler que le droit et l'ordre légal servent l'intérêt des faibles plutôt que des forts. Il est particulièrement réconfortant de constater que les grandes puissances se sont résolument engagées dans la voie de la légalité, conscientes du fait que le facteur de la puissance est relatif, que tel qui est aujourd'hui le plus fort peut ne plus l'être demain, que parfois les forts se révèlent faibles et les faibles se révèlent forts et que, dans tous les cas, chacun est moins fort que tous les autres ensemble. Ainsi, la légalité constitue en dernière analyse la meilleure garantie, tant pour les faibles que pour les forts.

153. Je suis d'avis que tous les Etats Membres ont intérêt, s'ils veulent contribuer au renforcement de la légalité au sein de l'Organisation des Nations Unies, à observer certaines directives d'ordre général. Permettez-moi d'en citer deux exemples que je considère comme particulièrement significatifs. C'est d'abord l'application, dans toute la mesure du possible, des principes fondamentaux de la Charte, qui devrait être recherchée

et garantie par tous, en dehors des considérations d'intérêt courant, politique ou autre. Nous savons tous la pression qu'exercent les nécessités, les besoins et les intérêts particuliers sur les décisions gouvernementales de tous les pays. Cependant, les principes de la Charte expriment l'intérêt général, et l'intérêt général ne devrait jamais être sacrifié au profit des velléités égoïstes ou d'accommodements de circonstance.

154. Ensuite, c'est le respect à l'égard des résolutions de l'Assemblée, ainsi qu'à l'égard de l'Organisation elle-même, que tous les Etats Membres doivent observer. A cet égard, je ne peux manquer de signaler à l'attention particulière de l'Assemblée le fait que certaines délégations, du haut même de cette tribune, ont déclaré que leur gouvernement avait l'intention de ne pas tenir compte de toute action et de toute résolution de l'Assemblée qui ne seraient pas conformes à ses propres vues ou à ses propres intérêts. Que l'on vienne ici pour nous montrer la "corbeille à papier" dans laquelle certains gouvernements ont l'intention de jeter les résolutions ou les recommandations de l'Assemblée est particulièrement regrettable et, du point de vue de l'intérêt essentiel des Nations Unies, tout à fait inadmissible.

155. On ne saurait ne pas enregistrer ces manifestations inquiétantes qui portent une sérieuse atteinte au prestige et à l'efficacité des Nations Unies. Il est à supposer que tous les Etats Membres, indépendamment du caractère légalement obligatoire de telle ou telle résolution, reconnaissent à l'Organisation des Nations Unies une certaine autorité qu'ils se sont engagés à respecter. Le jour où chaque Etat Membre ne devrait considérer comme valables que les décisions de l'Assemblée entérinant les vues de son propre gouvernement, l'Organisation serait menacée d'un danger mortel. Tous les Etats Membres, et plus particulièrement les pays démocratiques dont les gouvernements sont responsables devant leurs peuples, doivent mesurer la grave responsabilité qu'ils assument en ébranlant l'autorité et le prestige de l'Organisation des Nations Unies.

156. Ainsi posé, ce problème mérite toute l'attention de l'Assemblée générale et devrait, à mon avis, faire l'objet d'une étude appropriée en vue de la recherche de solutions constructives, acceptables par tous. Ma délégation se réserve le droit de se concerter avec d'autres délégations pour donner, à cette question, en temps opportun, la suite que comporte l'intérêt des Nations Unies.

157. Avant de terminer, je désire faire allusion au programme de réorganisation des services du Secrétariat tel que l'a proposé le Secrétaire général dans la partie finale de l'introduction à son rapport à l'Assemblée [A/2663, p. xiv et xv]. Je considère que le travail que se propose d'accomplir le Secrétaire général dans le sens d'une meilleure organisation et d'un meilleur rendement de ses services, ainsi que des programmes à appliquer, est d'une importance considérable. Notre délégation est décidée à apporter au Secrétaire général sa contribution et son appui toutes les fois qu'il le faudra. Les représentants de la Grèce au sein des commissions qui auront à examiner directement ou indirectement toute question relative à ce problème ont reçu des instructions pour agir dans ce sens.

158. Je tiens enfin à souligner tout particulièrement le fait que la délégation hellénique est en faveur d'une coordination de travail et d'action qui doit être orientée tout d'abord et en priorité dans l'intérêt des pays insuffisamment développés. Sur ce point, le Secrétaire gé-

néral a été inspiré par l'intérêt primordial et majeur de la communauté internationale, tel qu'il a été maintes fois exprimé et précisé dans les résolutions que l'Assemblée a adoptées à ce sujet. Je suis convaincu que, dans sa

louable initiative, le Secrétaire général trouvera l'Assemblée générale prête à lui donner tout son appui.

*La séance est levée à 18 heures.*